

J. HOYOUX

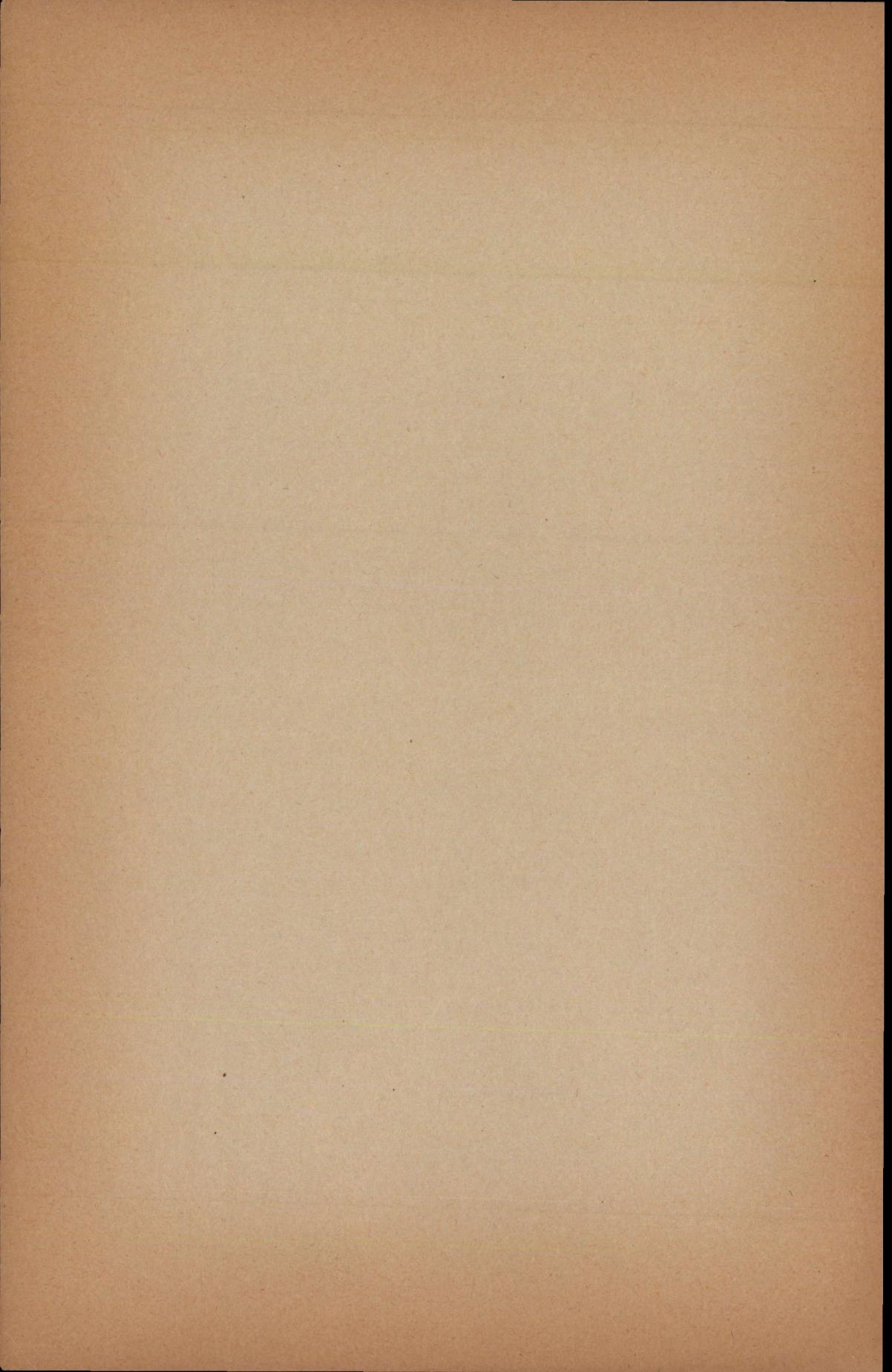
**Quatre inspections d'églises liégeoises faites
par le nonce Antonio Albergati**

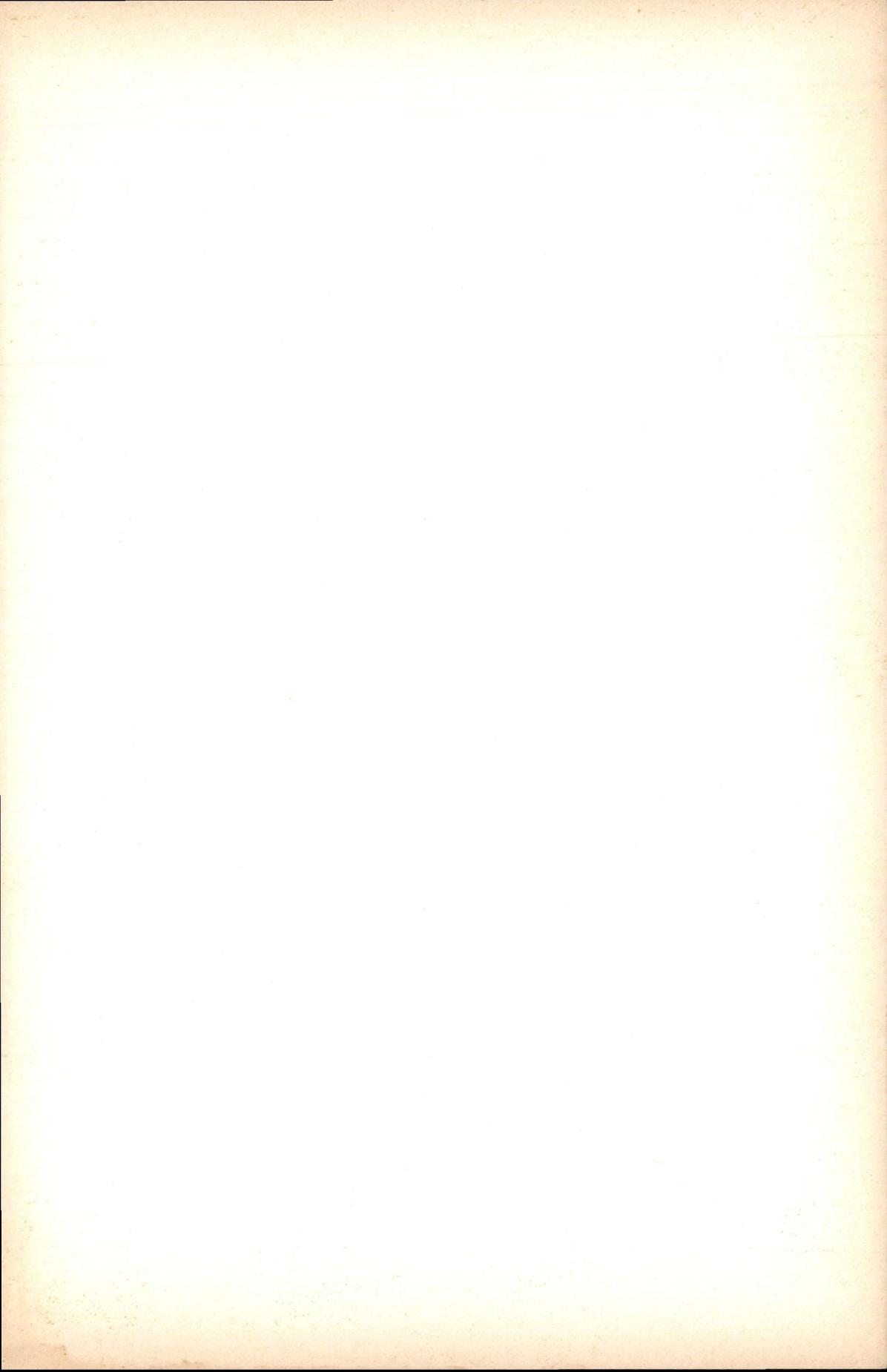
Extrait du
Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome
Fascicule XXXVI, 1964

BRUXELLES
78, GALERIE RAVENSTEIN

ROME
ACADEMIA BELGICA
8, VIA OMERO

1964







Quatre inspections d'églises liégeoises faites par le nonce Antonio Albergati

par

Jean Hoyoux

La nonciature colonaise d'Albergati ⁽¹⁾ est particulièrement intéressante pour l'historien moderne car c'est une de celles qui nous ont laissé le plus de documents écrits. Ce nonce exceptionnellement zélé avait en effet résolu de visiter systématiquement durant son épiscopat les paroisses, doyennés et abbayes du diocèse de Liège, en application d'ailleurs des décrets du Concile de Trente, et de faire rédiger des comptes-rendus détaillés de ses inspections.

Par un hasard heureux, ces comptes-rendus nous sont restés pour la plupart. Ils sont conservés aux Archives Vaticanes dans l'*Archivio della Nunziatura di Colonia*, liasses constituées en majeure partie par les pièces justificatives envoyées à l'appui des rapports officiels rassemblés dans les registres de la *Nunziatura di Colonia*.

On trouvera d'autre part, publié par M. H. Dessart ⁽²⁾ l'itinéraire accompli par le nonce dans sa tournée d'inspection du diocèse et par conséquent la liste des églises, collégiales, cathédrales, abbayes visitées.

J'ai moi-même l'intention de publier le plus possible de ces visites et pour commencer, voici dans un premier article la transcription

(1) Antonio Albergati, né à Bologne le 16 septembre 1566, vicaire-général et archidiacre de Milan de 1602 à 1607, préconisé le 3 août 1609 et sacré le 25 évêque de Bisceglia, nonce à Cologne de 1610 à 1620, puis nonce à Lisbonne, auxiliaire ensuite du cardinal archevêque de Bologne, son cousin ; il se retira à Rome en 1632 et y mourut en 1634.

(2) Henri DESSART, *La visite du diocèse de Liège par le nonce Antoine Albergati (1613-1614)*, dans le *Bull. de la Comm. roy. d'Histoire*, t. 114, pp. 1-135. Bruxelles, 1949.

avec la traduction des comptes-rendus de l'inspection détaillée de quatre églises liégeoises (Saint-Christophe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Nicolas-au-Trez, Saint-Remi), faite par le nonce Albergati en 1613 et 1616.

De ces quatre églises liégeoises, une seule subsiste actuellement, celle de Saint-Christophe, les trois autres ont disparu, démolies vers l'époque de la Révolution Française.

Les documents que nous publions ont donc une importance certaine car ils sont pour les trois églises disparues de Saint-Nicolas, Saint-Remi et Saint-Jean-Baptiste, pratiquement les seuls qui nous restent, et pour Saint-Christophe, ils forment l'unique inventaire de la période la plus obscure de son histoire, le XVII^e siècle.

Ces pièces ont d'autant plus de valeur que les inspections du nonce Albergati étaient minutieuses et systématiques. Suivant un plan préparé à l'avance, toutes les particularités des bâtiments, du mobilier, des propriétés de l'église étaient examinées et consignées.

Comme on le verra en parcourant les comptes-rendus ci-dessous, le nonce visitait lui-même les églises accompagné d'une équipe d'enquêteurs et d'un notaire qui consignait par écrit toutes les observations du prélat.

Le nonce lui-même commençait par examiner le Saint-Sacrement, les ostensoris, les tabernacles, les autels, puis le bâtiment de l'église, les pierres tombales, le mobilier, les confessionnaux, la chaire, les bénitiers, le clocher, la sacristie, le cimetière. Les registres aux revenus étaient étudiés, le nombre de communians, et de paroissiens recensé. On passait ensuite l'inspection du presbytère, du jardin y attenant. La vie du curé même était passée au crible, son âge, sa santé, ses études, sa moralité.

Le total de ces enquêtes fournit, on le comprend, un ensemble de données remarquables permettant de reconstituer avec précision la situation, vers 1613, de chaque église envisagée.

* * *

Église Saint-Nicolas-au-Trez

Saint-Nicolas-au-Trez, église aujourd'hui disparue, était située à Liège à peu près à l'angle des rues actuelles des Prémontrés et du Vert-Bois.

La paroisse créée au XIV^e siècle devait subsister jusqu'en 1818.

L'église décrite dans le rapport de l'inspection du nonce Albergati devait être remplacée vers 1710 par une autre qui fut démolie elle-même en 1818 ; elle n'avait plus de raison d'être à l'époque puisque Saint-Jacques, magnifique construction voisine, venait de perdre sa destination d'église d'abbaye pour devenir l'église paroissiale du quartier.

La description de l'église Saint-Nicolas-au-Trez est suivie de celle de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine antérieure à l'église et démolie elle aussi en 1710.

VISITATIO PAROCHIALIS ECCLESIAE SANCTI NICOLAI AD TRANSITUM
LEODIENSIS ANNO MDCXIII

In nomine Domini anno a Nativitate ejusdem M.DCXIII, indictione undecima, die vero XXI mensis junii, pontificatus S.D.N. Pauli P.P. V anno VIII^o.

Cum Ill^{mus} et R^{mus} D.D. Antonius episcopus Vigiliarum per Tractum Rhenanum et ad inferiores Germaniae partes cum potestate legati de latere Nuntius Apostolicus, parochialem ecclesiam Sancti Nicolai in civitate Leodiensi visitare vellet, ea de re R.D. Joannem Saglium ad se vocari jussit, ut quae ad eamdem visitationem necessaria pararet admonuit. Ipse vero Ill^{mus}, assumpto se-

VISITE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-NICOLAS-AU-TREZ ⁽¹⁾
DE LIÈGE, L'AN 1613

Au nom du Seigneur, l'année 1613 de Sa Nativité, indiction onzième, le 21 du mois de juin, 8^e année du pontificat de S.S. Paul V.

Comme l'Illustrissime et Révérendissime Sr Antoine, évêque de Bisceglia, nonce apostolique pour Cologne et la Germanie Inférieure avec pouvoir de légat extraordinaire, voulait inspecter l'église paroissiale de Saint-Nicolas dans la ville de Liège, il fit convoquer chez lui à ce sujet le R^d Sr Jean Saglius ⁽²⁾ afin qu'il prépare les

(1) Trez : *transitus*. Ce *transitus* ou passage est ici la voie axiale constituée par les rues de Beaurepart et devant les Carmes (voir : M. YANS, *Le toponyme « Treist »*, *Transitum*, dans le *Bull. de la Soc. roy. « Le Vieux-Liège »*, t. 4, n° 110, juil.-sept. 1955, pp. 481-485).

(2) La lecture de la suite du rapport nous apprend que Jean Saglius était le curé de l'église.

chooses nécessaires pour cette inspection. Son Excellence elle-même, cum D. Hieronymo Saraceno protonotario apostolico ejusque auditore generali, nec non R^{do} D. Dionisio Brusato, nobili Mediolanei, duobus capellanis tribusque cubiculariis prosequentibus et me Jo. Francesco Bartholino ut scriptis ejus Ill^{mae} Dominationis decreta mandarem, ad dictam parochialem se contulit. Ubi p^{re}a foribus parochus cum superpelliceo et stola decenter Ill^{mae} D. Suae aspersorium prorrexit, quo se primum leviter, deinde circumstantes lustrali aqua per girum aspersit. Deinde ad altare majus pergens in scabello sibi antea preparato venerabundus in genua procubuit et peracta submissa voce brevi oratione surrexit.

De Sanctissimo Sacramento.

Ante omnia ad sanctissimum eucharistiae sacramentum visendum accessit, quod in ostia magna in tabernaculo argenteo deaurato satis decenti, in festo Ascensionis consecrata, et in septuaginta una partulis parvis, in capsula parva rotunda eburnea corporali satis mundo

ayant pris avec elle le Sr Jérôme Saracenus, protonotaire apostolique et son auditeur général, et le R.S. Denis Brusati, noble milanais, deux chapelains, trois camériers et moi, J. François Bartholin (¹) pour me faire consigner par écrit ses décrets, son Excellence se rendit à la dite église paroissiale. Là, devant la porte, le curé, revêtu du surplis et de l'étole tendit dévotement le goupillon à Son Excellence. Celle-ci aspergea d'abord légèrement le curé puis l'assistance en cercle. Ensuite, se dirigeant vers le grand autel, elle s'agenouilla sur un prie-Dieu installé là à l'avance pour qu'elle puisse se recueillir et, après avoir dit une courte prière à voix basse, elle se releva.

Du Saint Sacrement.

Avant toutes choses, Son Excellence le nonce, se dirigea vers le Saint Sacrement de l'Eucharistie pour l'inspecter. Il le trouva sous la forme d'une grande hostie conservée dans un tabernacle argenté et doré assez beau, consacrée lors de la fête de l'Ascension, et dans septante et une parcelles enfermées dans une petite capsule ronde en

(1) J. François Bartholin était le notaire de la nonciature.

introvestita et in pixide aenca indecenti inclusa conservari et contineri comperit.

Hae vero pridie Pentecostes consecratae fuerunt. Renovatur Sanc-tissimum Sacramentum in praecipuis solemnitatibus : in Nativitate et Resurrectione Domini, in festo Pentecostes, Corporis Christi et in Assumptione Beatae Mariae Virginis, et semper conservatur praecipue in particulis parvis pro infirmis. Conservatur in tabernaculo seu fenestella in pariete qui a tergo est majoris altaris ad latus evangelii.

De tabernaculo seu loco ubi reponitur Venerabile Sacramentum et conservatur.

Ipsum autem tabernaculum seu fenestella est formae quadratae, columellis lateritiis rotundis ornata in formam pyramidis desinentibus, in cuius summitate et a lateribus conspicuntur imagines vitrum sanctorum, variis coloribus distinctae et satis decens pro qualitate et paupertate ecclesiae, introvestita tenuioribus asseribus, colore celesti et aureis stellulis pictis et exornatis. Sera ipsius constat ex paucis laminibus ferreis interne ex transverso distinctis. Clavis simplex et rudi conservatur cum aliis clavibus ecclesiae apud Petrum K. matricularium dictae ecclesiae, uxoratum.

ivoire, doublée d'un corporal assez propre et dans une pyxide en cuivre peu convenable.

Ces hosties avaient été consacrées la veille de la Pentecôte. Le Très Saint Sacrement est renouvelé aux principales fêtes : à la Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à la fête du Corps du Christ, à l'Assomption de la Vierge Marie, et toujours il est conservé surtout en petites parcelles pour les malades. Il est conservé au tabernacle, logette du mur qui est derrière le grand autel, du côté de l'évangile.

Du tabernacle ou de l'endroit où est déposé et conservé le Saint Sacrement.

Le tabernacle ou logette est de forme carrée, orné par des colonnes rondes en maçonnerie terminées en pyramides. Au sommet de cette loge et sur les côtés on peut voir des scènes peintes de vies de saints, enrichies de couleurs variées. Le tabernacle est assez convenable, compte tenu de la qualité et de la pauvreté de l'église.

Circumdatur autem clatis ferreis decenter elaboratis et candelabris ex auricalco desuper positis in quibus festis diebus aliquando ardere solent candelae cereae ante Venerabile Sacramentum et ad dictum locum seu fenestellam ascendit per duos gradus lapi-deos stabiles ac latos ut decet.

Pixis ad eucharistiam aegrotis deferendam est omnino indecens ac saltem renovari seu deaurari deberet. Tabernaculum vero pro processionibus est argenteum in forma piramidali, sed pes ipsius ex auricalco seu cupro deaurato, ejus lunula argentea est deaurata.

Umbella major seu baldachinum est ex grograno rubro cum pendiculis ex damasceno serico, satis antiquum et indecens.

Mantilia, mappaeque longiores ad sacras communiones sunt duo vel tria satis decentia.

Fit processio circa parochiam in festis praecipuis anni et extra parochiam in festo S. Joannis Baptista et Venerabilis Sacramenti.

Exponitur autem populo in tabernaculo argenteo in ostia magna

Il est orné à l'intérieur par des colonnettes plus minces de couleur bleue, ornées de petites étoiles d'or peintes. Le loquet est fait de quelques lames de fer séparées à l'intérieur en travers. Une clé simple et primitive est conservée avec les autres clés de l'église chez le sacristain de la dite église, Pierre K., marié.

Le tabernacle est entouré d'une grille de fer bien travaillée, surmontée de candélabres de bronze dans lesquels, aux jours de fêtes, on fait brûler des bougies de cire devant le Saint Sacrement. On accède au dit endroit ou logette par deux marches en pierre stables et larges, comme il convient.

La pyxide servant à porter l'eucharistie aux malades n'est pas convenable et devrait être remplacée ou redorée. L'ostensoir qui sert aux processions est en argent et de forme pyramidale, mais le pied est en laiton ou en cuivre doré. La lunule en argent est dorée.

Le grand dais ou baldaquin est en gros-grain rouge avec des parements de soie damassée, assez vieux et peu convenable.

Les serviettes et les nappes plus longues pour les communions sont au nombre de deux ou trois et assez convenables.

Une procession parcourt la paroisse aux fêtes principales de

vel in pixide in particulis sub umbellula ex oloserico rubro, cuius imum solum tegitur corporali mundo.

Nec candelae ardent ante ipsum. Cum vero ad aegrotos deferuntur praecedens clericus cum tintinnabulo et una candela et aliquando duabus vel cum laterna indecentissima. Sequitur parochus cum superpelicio et stola portans ante pectus venerabile sacramentum. Pauci vero admodum homines ipsum eundo et redeundo comitantur.

Tempore paschali ministratur populo ante claustra lignea majoris altaris absque facibus seu intortitiis.

Pueri cupientes communicari quando accedunt ad confessionem instruuntur a parocho quomodo decenter illud praestare possint. In hebdomada sancta conservatur die Jovis pridie Veneris in hostia magna, in pixide et in fenestella seu loco solito.

Desiderantur velamina et alia ornamenta ad tegendum pixides et tabernacula portatilia.

l'année ; elle se fait en dehors de la paroisse lors de la fête de saint Jean-Baptiste et du Saint Sacrement.

Le Saint Sacrement sous forme d'une grande hostie est exposé au peuple dans un ostensorio en argent, sous forme de petites parcelles dans une pyxide, [l'un et l'autre] sous un baldaquin en soie rouge, le pied est recouvert d'un corporal propre.

Il n'y a pas de bougies allumées devant lui. Lorsqu'il est porté aux malades, un clerc le précède avec une clochette et une bougie ou parfois deux ou bien avec une lanterne peu convenable. Le curé suit avec le surplis et l'étole portant devant lui le Saint Sacrement. Quelques hommes l'accompagnent à l'aller et au retour.

Au temps pascal, le Saint Sacrement est distribué au peuple devant la grille en bois du grand autel sans flambeaux ni torches.

Les enfants qui désirent communier quand ils arrivent à l'âge de la confession sont instruits par le curé sur la façon de le faire convenablement. Pendant la Semaine Sainte, le Saint Sacrement est conservé le jeudi précédent le Vendredi Saint sous forme d'une grande hostie dans une pyxide et dans la logette où il est habituellement.

L'église manque de voiles et d'autres ornements pour recouvrir les pyxides et tabernacles portatifs.

De lampade

Ante sacramentum vitrea lampas auricalco indecenter inclusa pendet quae propter ecclesiae paupertatem numquam vel raro idque in majoribus solemnitatibus, accenditur.

Nullas omnino reliquias habet haec ecclesia.

Caret baptisterio et sacris oleis, quae sacramenta accipiunt parochi ex parochiali ecclesia Sancti Lamberti Leodiensis.

De altari majori

Quatuor altaria, computato majori, habet haec ecclesia.

Altare majus est consecratum ut appareat ex crucibus in mensa ipsius. Habet autem mensam lapideam integrum tela crassiori et duabus mappis contectam.

Fundamentum ipsius est latericum. Altitudo 4, longitudo 7 et latitudo 3 pedum.

Bradella est satis decens lignea et ad ipsam per gradum pariter ligneum ascenditur.

Distat a pariete qui a tergo est sex pedibus, a clatriss autem sive cancellis ante altare duobus pedibus vel circiter.

De la lampe.

Devant le Saint Sacrement pend une lampe en verre enchâssée très mal dans du laiton. A cause de la pauvreté de l'église, elle ne brûle jamais ou rarement, lors des grandes fêtes.

Cette église ne possède aucune relique.

Elle n'a pas de fonts baptismaux, ni de saintes huiles. Les paroissiens reçoivent ces sacrements à l'église S. Lambert de Liège.

Du grand autel.

Cette église compte quatre autels, y compris le grand.

Le grand autel a été consacré ainsi que le prouvent les croix gravées sur sa tablette. Il a une tablette en pierre, intacte, recouverte d'un tissu épais et de deux nappes.

Sa base est en briques. Sa hauteur est de 4 pieds, sa longueur de 7 et sa largeur de 3.

La prédelle est assez bonne et en bois. On y accède par une marche également en bois.

La distance qui la sépare du mur qui est derrière est de six pieds.

Hoc ipsum altare habet iconam ligneam deauratam et misterijs passionis Domini depictam et indiget restaurazione, altitudo et longitudo ejus 12 pedum vel circiter. Habet tabella secretorum et quatuor candelabra ex auricalco duo majora, duo autem parva.

Caret fundatione, tegmine, gradibus super altare, baldachino et fenestella pro urceolis.

Nec celebratur super illud seu in ecclesia nisi dominicis festivisque aliis diebus.

Altare B. M. Virginis

Ad latus evangelii extra capellam majorem est consecratum cum integra mensa lapidea : latitudo ejus trium cubitorum, longitudo autem quinque, altitudo trium, tela crassiori et duabus mappis decentibus tectum. Habet duo parva candelabra ex auricalco. Super iconam indecent[em] conspicetur imago lignea B. Virginis decenter ornata, a dextris St^ae Joannae (¹) Virginis, a sinistris

Elle est distante de la grille ou barrière qui se trouve devant l'autel de deux pieds environ.

L'autel lui-même a un tableau en bois doré où sont peints les mystères de la Passion. Il a besoin de réparations. Ses hauteur et longueur sont de 12 pieds environ. Il a un tiroir pour les reliques et quatre candélabres de laiton, deux grands et deux petits.

L'autel n'a pas de fondations. Il n'a ni revêtement, ni marches, ni baldaquin, ni logette pour les burettes.

On n'y dit la messe, ni ailleurs à l'église, que les dimanches et autres jours de fête.

Autel de la Sainte Vierge

Il se trouve du côté de l'évangile en dehors de la grande nef. Il a été consacré et a une table de pierre intacte. Sa largeur est de trois coudées, sa longueur de cinq, sa hauteur de trois. Il est recouvert d'une étoffe épaisse et de deux nappes convenables. Il y a deux petits candélabres de laiton. Au-dessus du tableau d'autel qui n'est pas convenable, s'y trouve aussi une statue en bois de la Vierge décentement garnie. A droite devant une image de sainte

(1) Je ne connais aucune sainte Jeanne honorée à Liège à l'époque.

autem Stⁱ Antonii ante quas imagines conspiciuntur duo parva semi candelabra ex auricalco. Ad latera altaris erekuntur duae columellae ligneae ex quibus pendent cortinae ex more patriae.

Habet bredellam ligneam, caret fenestella pro urceolis et fundatione.

Altare Sanctae Crucis

In cancellis chori in medio ecclesiae est consecratum. Caret ornamentis et numquam super illud celebrari consuevit. Non habet iconam, non bredellam nec fenestellam pro urceolis. Nec est fundatum.

Altare Sancti Nicolai

Ad dexteram in ingressu ecclesiae a latere evangelii est consecratum. Altitudo ejus 4, longitudo 6, latitudo 3 pedum. Iconam habet satis decentem cum imaginibus crucifixi superius, sanctae Annae et aliorum sanctorum.

In eadem capella est congregatio quaedam virorum quae nec

Jeanne vierge, à gauche devant une autre de saint Antoine, il y a deux demi-candélabres de laiton. Aux deux côtés de l'autel se dressent deux colonnettes en bois où sont pendus deux oriflammes à la manière du pays.

Il y a une prédelle en bois, mais pas d'alvéole pour les burettes, ni non plus de fondations.

Autel de la sainte Croix

Il se trouve à l'intérieur des grilles du chœur, au milieu de l'église, il a été consacré. Il n'a pas d'ornement et on n'y officie jamais. Il n'a pas de tableau d'autel ni de prédelle, ni de logette pour les burettes. Il n'a pas de fondation.

Autel de saint Nicolas

Il se trouve à droite, en entrant à l'église, du côté de l'évangile, il a été consacré. Sa hauteur est de 4 pieds, sa longueur de 6, sa largeur de 3. Il a un tableau d'autel assez convenable avec dessus un crucifix et des représentations de sainte Anne et d'autres saints.

Dans la même chapelle, il y a une confrérie d'hommes. Elle

fundata nec confirmata fuit sub invocatione sancti Antonii in cuius festo celebratur sacrum solemne nec habet regulas.

Altare caret bredella, fenestella pro urceolis, candelabris et omnibus aliis ornamentis.

De capella majori

Capella major sita est orientem versus, clatris ligneis circumdata, longitudo ejus 18, latitudo 14 pedum.

Super clatris ligneis conspicitur imago crucifixi lignea, satis magna et B. Virginis et St^{ti} Joannis.

Non est fornicata, nec altior tectu ecclesiae.

De ecclesia

Ecclesia constat ex duabus navibus quarum una major, alia minor et angustior quae dividuntur inter se quatuor columnis lapideis rotundis. Longitudo ejus 120, latitudo 60, altitudo 50 pedum vel circiter. Sita est in confinibus monasteriorum Belli Reditus, Cruciferorum, St^{ti} Jacobi et viae publicae.

n'a été ni fondée ni confirmée. Elle est sous le patronage de saint Antoine, lors de la fête de ce saint on chante une messe solennelle. Elle ne possède pas de règlement.

L'autel n'a pas de prédelle, de niche pour les burettes, de candélabres ou autres ornements.

De la grande chapelle

La grande chapelle est orientée vers l'Est. Elle est entourée d'une barrière en bois, sa longueur est de 18 pieds, sa largeur de 14.

Au-dessus de la clôture en bois se trouve une représentation du crucifix également en bois, assez grand, une de la Vierge et une de saint Jean.

La chapelle n'est pas voûtée, elle n'est pas plus haute que le plafond de l'église.

De l'église

L'église est constituée de deux nefs dont l'une est plus grande et plus large que l'autre. Elles sont séparées par quatre colonnes rondes en pierre. La longueur de l'église est de 120 pieds, sa largeur de 60, sa hauteur de 50 ou environ. Elle est située aux limites des couvents de Beaurepart, des Croisiers, de Saint-Jacques et de la voie publique.

Tectum ipsius est ligneum male laqueatum et male tectum et maxima indiget reparacione.

Pavimentum est lapideum, satis decens. Non habent scripturas fundationis, est totius populi capax. Consecrata est ut a majoribus est auditum sed ex scripturis non constat.

Undecim habet fenestras quarum aliae ad latus evangelii majores ad latus autem epistolae quatuor minores, omnes vitris obductae et indigent reparacione.

Duo sunt ostia precipua in ingressu ecclesiae quorum aliud in medio parietis summae navis, aliud vero in fine illius et non aperitur nisi in solemnitatibus quando fit processio intra septa monasterii.

Valvae ipsorum nec satis firmae nec satis munitae sunt et facile aperiri possent.

Intra ecclesia in choro ad latus epistolae ostium sacrestiae : quorum omnium claves servantur apud matricularium.

Ad idem latus in fine parietis aliud ostium capellae St^e Mariae

Le toit est en bois mal plafonné et mal couvert, il a besoin de très importantes réparations.

Le pavement est en pierres, il est assez bon. Il n'y a pas de lettres de fondation. L'église peut contenir toute la population. La tradition rapporte qu'elle a été consacrée, mais aucun écrit ne le prouve.

Il y a onze fenêtres. Celles du côté de l'évangile sont plus grandes que celles du côté de l'épître qui sont au nombre de quatre. Toutes sont vitrées et ont besoin d'être réparées.

Il y a deux portes principales permettant l'accès de l'église. Une au milieu du mur de la première nef, l'autre au bout de celle-ci, mais elle n'est ouverte que lors des grandes fêtes, lorsque se fait la procession dans l'enceinte du couvent.

Les portes ne sont ni assez solides, ni assez protégées. Il serait facile de les forcer.

Dans l'église, dans le chœur du côté de l'épître se trouve la porte de la sacristie. Les clés de toutes ces portes sont conservées chez le sacristain.

Du même côté, au bout de la paroi, il y a une autre porte de la chapelle de sainte Marie Madeleine, dont la clé se trouve chez

Magdalena, cujus clavis est penes praepositum ipsius capellae qui est monachus Sancti Jacobi Leodiensis.

Parietes sunt satis firmi nec rimae ulla apparent et dealbati.

De sepulcris

Quatuordecim lapides sepulcrales sunt in pavimento ecclesiae quorum inscriptiones vetustate corrosae vix legi possunt; nec est qui eos possideat et a multis annis nullus omnino sepultus est sub illis.

De confessionali

Nullum habet ecclesia confessionale et pastor audit confessiones in scabello cantoris intra chorum.

Caret etiam suggestu.

De vase aquae sanctae

In ingressu ecclesiae adsunt duo vascula lapidea pro acqua lustrali, omnino immunda et indecentia.

le chapelain de la dite chapelle qui est un moine de Saint-Jacques de Liège.

Les murs sont assez solides, il n'y paraît aucune lézarde, ils sont blanchis.

Des tombeaux

Il y a quatorze pierres tombales dans le pavement de l'église dont les inscriptions rongées par le temps sont difficiles à déchiffrer. Plus personne n'existe qui en soit propriétaire, depuis de nombreuses années, personne n'est plus enterré là.

Du confessionnal

L'église n'a pas de confessionnal et le curé entend les confessions au pupitre du chantre dans le chœur.

Il n'y a pas non plus de chaire de vérité.

Du bénitier

A l'entrée de l'église, il y a deux vases de pierre pour l'eau bénite. Ils sont malpropres et peu convenables.

De turri campanali

Situm est campanile in frontispicio ecclesiae ligneum, tegulis lapidis tectum, formae rotundae cum cruce ferrea et gallo in summitate piramidis. Tres super illud sunt campanae quae benedictae censentur. Magnitudine inter se differentes per totam parochiam audiuntur earum sonitus nec campanille ulla indiget reparacione.

De cemeterio

Cemeterium circumdat ecclesiam duabus ex partibus, longitudo ejus centum, latitudo in uno quinquaginta, in altero locorum quadraginta vel circiter pedum.

In introitu prioris portae aditus distinguitur interne cancellis ligneis. Est circumseptum muris ex vivis lapidibus circa quos crescent et alluntur vites ad usum pastoris. Crescit etiam herba quas pastor concedere solet viniatori pro bestiis. Gaudet cemeterium immunitate.

Du clocher

Le clocher est en façade de l'église, il est en bois et recouvert d'ardoises. Il est de forme ronde avec une croix en fer et un coq au sommet de la pyramide. Il y a trois cloches qui sont supposées être bénites. Différentes entre elles par la grandeur, leur sonnerie est entendue dans toute la paroisse. Le clocher n'a besoin d'aucune réparation.

Du cimetière

Le cimetière entoure l'église de deux côtés. Sa longueur est de cent pieds, sa largeur de cinquante et un d'un côté, de quarante environ de l'autre.

A l'entrée l'accès de la première porte se distingue intérieurement par une barrière en bois. Le cimetière est entouré de pierres vives sur lesquelles croissent des vignes réservées à l'usage du curé. Il pousse aussi de l'herbe que le curé donne au vigneron pour ses bêtes. Le cimetière jouit de l'immunité,

De sacristia

Ad sinistram intratur ad latus epistolae intra chorom formae oblongae, longitudo ejus sexdecim, latitudo novem, altitudo item novem pedum. Unicam habet fenestram quadratam in frontispicio cum clatratis ferreis. Est fornicata et habet caminum ad extruendum ignem in hyeme cum clatratis ferreis more patrio.

Arcas habet indecentes pro conservandis paramentis ecclesiae.

Vasculum habet aeneum ad lavandas manus. Caret tabella pro anniversariis et pro festis diebus.

Caret itidem oratorio seu scabello super quod sacerdos solitus est recitare orationes preparatorias ad missam et pro gratiarum actione.

Index suppellectilis ecclesiae

Duae pixides seu tabernaculum et pixis pro venerabili sacramento superius descriptae.

Duo calices, unus argenteus, alter vero argenteus deauratus.

Tria corporalia.

Duas pallas.

De la sacristie

On entre par la gauche, du côté de l'épître, dans un chœur de forme allongée. Sa longueur est de seize pieds, sa largeur de neuf, sa hauteur également de neuf pieds. Elle a une seule fenêtre carrée, fermée sur le devant par des barreaux en fer. Elle est voûtée et a une cheminée pour faire du feu en hiver avec des grilles de fer à la mode du pays.

Pour ranger les ornements de l'église, la sacristie possède des armoires qui ne sont pas convenables.

Il y a un vase en bronze pour se laver les mains. Il n'y a pas de tableau indiquant les anniversaires et les jours de fêtes.

Il n'y a pas non plus de prie-Dieu ou de pupitre permettant au prêtre de réciter les oraisons préparatoires à la messe et les actions de grâce.

Inventaire du mobilier de l'église

Deux pyxides ou tabernacles et une pyxide pour le Saint Sacrement, décrites plus haut.

Tres borsae quarum una ex vili materia nigri cum imagine crucifixi, altera linea alba, tertia ex viridi oloserico decenti.

Quatuor mappae pro altaribus.

Tria antependia, rubrum ex oloserico, rubrum et croceum ex stamine, album lineum pro altare B. Virginis.

Baldachinum ex tela depicta cum pendiculis ex damasceno rubro antiquo.

Umbella seu ostensorium sub quo exponitur populo venerabile sacramentum ex armesino rubro.

Unum pluviale nigri coloris ex materia lanea flandrica figurata.

Unum pluviale lineum album pro festis diebus B. Virginis.

Duae casulae ex eadem materia lanea figurata nigri coloris.

Casula alba ex lino.

Rubra ex oloserico.

Albae quatuor indecentes et lacerae.

Deux calices, un en argent, l'autre en argent doré.

Trois corporaux.

Deux pales ⁽¹⁾.

Trois bourses dont l'une en tissu ordinaire noir avec une image du crucifix, une autre en lin blanc, une troisième en bonne soie verte.

Quatre nappes pour les autels.

Trois devantiers, un rouge en soie, un rouge et jaune en étamine, un blanc en lin pour l'autel de la S. Vierge.

Un baldaquin en soie peinte avec des parements en damas rouge ancien.

Un dais, ou ostensorio sous lequel on expose le Saint Sacrement au peuple, il est en soie d'Arménie rouge.

Un dais pour la pluie en laine noire des Flandres à figures.

Un dais pour la pluie en lin blanc pour les fêtes de la Sainte Vierge.

Deux chasubles en même laine noire à figures.

Une chasuble en lin, blanche.

(1) Pale : morceau de carton carré, couvert d'une toile blanche, qu'on pose sur le calice pendant la messe.

Cortinae seu pendicula ex stamine rubri coloris et albae ex lino pro altari B. Virginis.

Quatuor candelabra
 Incensorium seu turibulum } ex auricalco
 Duo vascula seu urceola pro acqua et vino
 Duo messalia Leodiensia
 Unum romanum.

Parochiale ecclesiae Leodiensis pro administratione sacramentorum.

Directorium chori pro cantoribus ; scabellum ligneum pro mesali ; carta seu tabella pro secretis.

Matricularius tenet claves penes se et ornamenta haec satis indecenter servantur.

De fabrica

Adest fabrica cuius redditus sunt septem mod. spelt. qui exiguntur ut hic infrascribitur.

Une rouge en soie.

Quatre aubes peu convenables et déchirées.

Des draperies rouges en dentelle et blanches en fil pour l'autel de la Sainte Vierge.

Quatre candélabres en laiton.

Un encensoir.

Deux vases ou burettes pour l'eau et le vin.

Deux missels liégeois.

Un romain.

Un paroissien de l'église de Liège pour l'administration des sacrements.

Des instructions de chœur pour les chantres, un pupitre en bois pour le missel, un tiroir pour les objets précieux.

Le sacristain conserve les clés chez lui, ces ornements sont assez mal tenus.

De la fabrique

Il y a une fabrique dont les revenus sont de sept muids d'épeautre qui sont perçus comme il est indiqué ci-dessous.

Index reddituum fabricae anno 1605

Hesta	Henri Herot	4 ^r sex ^a .
Hesta	Michel filius de fu Giacomini Aboth	2 sex ^a .
Houtain S ^t u		
Simeonis	Joannes Flones	4 sex ^d
Houtain S ^t u		
Simeonis	Vidua quondam Vilhelmi de Ma	3 m.
Froimon	Gerardus Thome Herman	1 sex. et 1 ^{tis}
Ougray	Gerardus Bellich	3 sex.
Vanlesen		
prior	Joannes Rubens	1 m.
Londo	Joannes Hanson et Joannes Piron voca- tus Ruber	3 sex.
Preits loren	Joannes Janehin	4 sex.
Vonck	Gerardus Barb.	7 sex.
Odur	Adrianus Melon	2 sex.
Vierme	Stassinetus Melon	4 sex.
	Ransonus Sinet junior	6 sex.

Parvi census

D. Abbas Belli Redditus	45 eidem (1)
D. Prior Cruciferorum	21 eid. et 20 s.
Moniales Sanctae Agnetis Maasechy (2)	13 et 20 s.
Bernardinus Tolet	3 marchas
Stenius Vigneron in via Meri (3)	6 eidam
Henricus Benedicti super sua domo	7 marcas
Henricus Voys	36. 6.

Index des revenus de la fabrique pour 1605

Herstal	Henri Herot doit par an	4 setiers
Herstal	Michel fils de feu Jacques Aboth	2 setiers (4)

(1) Eidam ou edam = aidant.

(2) Les moniales de Sainte-Agnès à Maaseik.

(3) Rue du Mery à Liège.

(4) Voir texte latin pour la suite.

Margareta de Greffon	3 marcas	25
Egidius Dosin	3 marc.	
Thomas de Enef	22 ed. et 1/2	
Colla le Cock	17 ed. et 1 sol	
Robertus Nicoche	3 marc.	
Joannes Danielis	1 ed. et 16 s.	
Teodorus Limburch	25 eidam	
Joannes Cordatus	17 1/2 eidam	
Henricus de Pré	30 sol	
Simon Fallot	17 eidam et 16 sol	
Pironus Francot a ponte de Verù (1)	4 eidam	
Ludovicus Landirnoy	unum caponem	
Catherina Bertoldi	3 sol : bon : edam	
Maria vidua d. Henrici Lorey	6 edam	
Thomas Enef super domo D ^{nae} Mathie	6 edam	
Lambertus Petris	6 edam	
Joannes Bru	15 edam	
Catherina Brant	25 edam	
Joannes Marsinele	16 eidam	
Petrus Helliens	15 edam	

Joannes Balptus flambiernus dictae ecclesiae habet curam exactionis horum modiorum et pecuniarum et singulis annis in mense maio tenetur reddere rationem tenentibus ecclesiae ex quibus reparatur ecclesia licet non sufficient.

Non potest sciri a quo fuerint hae redditus legati ecclesiae cum videri non potuerint.

Jean-Baptiste Flambiernus a la charge pour la dite église de la rentrée de ces muids et cens et chaque année au mois de mai, il est tenu de rendre compte aux dirigeants de l'église. Avec cet argent on effectue les réparations de l'église, mais il n'y suffit pas.

On ne peut pas savoir qui a légué ces revenus à l'église puisqu'il n'y a aucun registre.

(1) Lecture incertaine.

Edes parochiales

Ecclesia habet proprias edes pro pastore e regione porte cemeterii via publica ab ecclesia disjunctas confinantes ab anteriori parte cum eadem via publica a posteriori cum monialibus Sanctae Clarae, a latere dextro cum domo Joannis ordinis Gesuiticorum a sinistro cum aedibus Joannis Bertole viro conjugato. A parte anteriori habet hortulum cujus latitudo 20, longitudo 30 pedum, ad quem ascenditur tribus gradibus, circumseptus est ab anteriori et posteriori parte muro, a dextra autem sepe.

Domus constructa est ex lateribus et quatuor habet cubicula. Inhabitatur a pastore cum ancilla sene et Giesuitica. Gravata est in solutione unius modii speltae solvendi a pastore Levino Pruni ex clero Leodien, et successoribus propter beneficium quod ipse habet in parochiali ecclesia Sancti Nicolai ultra Mosam.

La maison paroissiale

L'église possède une maison qu'elle réserve au curé, elle se trouve du côté de la porte du cimetière, séparée de l'église par la voie publique. Sa façade est située en bordure de cette même rue ; par derrière, la propriété va jusqu'aux Clarisses, sur la droite elle jouxte la maison de Jean le Jésuite, sur la gauche la maison de Jean Bertole, homme marié. Sur le devant, il y a un jardin de 20 pieds de large, 30 de long. On y arrive en montant trois marches. Il est fermé devant et derrière par un mur, sur la droite par une haie.

La maison est construite en briques et a quatre chambres à coucher. Elle est occupée par le curé et sa vieille servante, jésuitesse. Elle est grevée d'une charge d'un muid d'épeautre que le curé doit payer à Liévin Prune, clerc liégeois et à ses successeurs pour un bénéfice que lui-même a dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas Outre-Meuse.

De parochia

Parochia ex una parte extendit se usque ad plateam de longron⁽¹⁾ retro ecclesiae Sanctae Clarae, ab alia usque ad Mosam in via monasterii Belli Redditus ab alia autem usque ad Mosam usque ad monasterium Cruciferorum, ex alia vero circa ecclesia Carmelitarum usque ad Jesuitas. Continet sub se 200 domus et 100 animas communicantes⁽²⁾. Sub ea sunt quatuor monasteria : Belli Redditus, Cruciferorum, Carmelitarum et Clarissarum.

De redditibus Beneficii

Domicellus Vinundus	2 m. sp.
Ricardus et Thomas Musich	2 m. sp.
Gerardus Heen	4 sex ^a . sp.
Renierus Goffin	6 sex ^a .
Guillelmus Motar	6 sex ^a .
Joannes Petri	1 m. sp.
Joannes Caroli	6 sex.
Fromondus Forbagh	1 m. sp.
Henricus Brachin	1 m. sp.
Michael a Bot	4 sex ^a .
Joannes Hanson	4 sex ^a .
Frochinus Rome	1 m. sp.
Jacobus Male	2 m. sp.

De la paroisse

La paroisse s'étend d'un côté jusqu'à la place de la longue rue, derrière l'église Sainte-Claire, de l'autre jusqu'à la Meuse, dans la rue du couvent de Beaurepart, de l'autre jusqu'à la Meuse jusqu'au couvent des Croisiers, de l'autre aux environs de l'église des Carmélites jusqu'aux Jésuites. Elle compte 200 maisons et 100 communians⁽²⁾. Dans cette paroisse se trouvent quatre couvents : Beaurepart, Croisiers, Carmélites et Clarisses.

(1) Longron : wallon : *Longue roue* = Longue rue. La « Longue rue » était la dénomination de l'actuelle rue des Clarisses.

(2) Les chiffres donnés par Et. HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1959, p. 225, ne correspondent pas tout à fait avec ceux de notre document. Ils sont très supérieurs.

Joannes Simonis	6 m.
filius Simonis	6 m.
Adrianus Melon	6 sex ^a .
Joannes Stasinet	6 m.
Libertus Horion	1 m.
Gerardus Bellich	6 sex.
Joannes Joachim	4 sex.
Hubertus Moquer	7 sex.
Joannes Rubens	4 sex.
Gerardus Barb.	20 sex. sp.
Joannes Pira	6 sex.
Henricus Dis	2 sex.
Pierlotus Lombardus	3 m.
Leonardus a Turri	4 sex.
Domicella Monser	1 m.
Abbas St ^t Cornely	4 sex.

Quae non solvuntur

M. Guilelmus Dalch	4 sex.
Dionisius Massilion	7 sex.
Anna Nicolardi	3 m.
Vidua Collardi Goffin	6 sex ^a .
Joannes Simonis	4 sex ^a .
Vidua Ranson Freson	4 sex.
Joannes le Marescial	6 sex.
Joannes Tollet	1 m.
Collardus Herstall	2 m.
Hua Vallis B. M ^a e.	2 m.
Robertus de fil	1 m.
Joannes de Tri	4 modia

De rectore

Rector docebat ante annum pueros et puellas in sua ecclesia doctrinam christianam sed Patres Societatis consultius putarunt si eorum

Du recteur

Jusqu'à l'an dernier, le curé enseignait la doctrine chrétienne dans son église aux garçons et aux filles, mais les Pères de la Société [de Jésus] pensèrent qu'il était préférable que leur catéchisme se

catechismus fieret in parochiali Sancti Martini una cum pueris illius ecclesiae cui subest haec parochia.

Concionatur aliquando populo de sacramentis et de casibus conscientiae. Pro administratione sacramentorum recipit aliquando eleemosynas quando illi offeruntur, in eaque servat rituale ecclesiae Leodiensis.

Pro mortuariis dantur rectori 12 stufferi ordinarie aliquando plus vel minus secundum parochianorum paupertate vel divitias. In sponsalibus non fiunt ut plurimum denunciationes de licentia vicariai, unde postea oriuntur scandala et multae puellae decipiuntur.

Desideratur liber pro memoria morientium et matrimoniorum in parochia.

Adest in parochia inveteratus concubinarius Joannes Montanus curiae Leodiensis procurator qui novissime jussu praepositi summi templi condemnatus aufugit, cujus concubina (quae in hoc statu genuit multas proles quarum duae femellae adhuc supersunt) vocatur Maria Bomesum ; adhuc moratur in parochia, nec etiam in festo Paschatis intrat ecclesiam, idque non sine scandalo omnium.

fasse dans la paroisse St-Martin en même temps que celui des enfants de cette église dont dépend la paroisse.

Le curé fait de temps en temps des instructions au peuple sur les sacrements et les cas de conscience. Pour l'administration des sacrements qu'il règle d'après le rituel de l'église de Liège, il reçoit de temps en temps des aumônes quand on lui en apporte.

Pour les enterrements, on donne au recteur 12 s. ordinairement, parfois plus ou moins suivant la pauvreté ou la richesse des paroissiens. Pour les fiançailles il n'est pas fait de publications comme souvent de par la permission du vicaire, de là surgissent des scandales et beaucoup de jeunes filles sont calomniées.

Il n'y a pas de registre commémoratif des morts et des mariages dans la paroisse.

Il y a dans la paroisse un concubin invétéré, Jean Montanus, procureur à la cour de Liège, qui s'est enfui récemment condamné par le prévôt de la cathédrale. Sa complice, qui a eu de lui plusieurs enfants dont deux filles sont encore vivantes, s'appelle Maria Bomesum, jusqu'ici elle est restée dans la paroisse et elle n'entre jamais à l'église, pas même le jour de Pâques, cela au grand scandale de tous.

Pastor celebrare tenetur in ecclesia singulis diebus festis, idque ex consuetudine ecclesiae propter paupertatem ecclesiae, alios dies habet liberos.

Status personalis

Pastor vocatur Joannes Sagli (1), filius Joannis Sagli et Mariae Optimer ex St^o Uberto in Arduenna, educatus in patria, studuit postea Treveris apud Jesuitas et Duaci, philosophiae nullum tamen habet gradum.

Duas habet in Patria sorores nuptas, seniores se, quibus usum fructum sui exigui patrimonii reliquit.

Namurci habuit pastoratum Hospitalis Sanctae Mariae ubi emisit fidei professionem et postea in eadem Diocesi fuit Pastor in pago de Lich (2) quem permutavit novissime cum Baldassar (3) d'Agust sacerdote Leodien. curato hujus parochiae St^{ti} Nicolai ad Transetum

Le curé est tenu de dire la messe à l'église tous les jours fériés. Suivant la coutume de l'église et à cause de la pauvreté de l'église, les autres jours il est libre.

Situation personnelle

Le curé s'appelle Jean Sagli (1) ; il est fils de Jean Sagli et de Maria Optimer de St-Hubert en Ardenne. Il a été élevé dans son pays. Il a étudié ensuite à Trèves chez les Jésuites et à Douai. Il n'a cependant aucun grade en philosophie.

Il a dans sa patrie deux sœurs mariées plus âgées que lui, à qui il abandonne l'usufruit de son petit patrimoine.

Il a eu à Namur le pastoraat de l'hôpital de Sainte-Marie où il fit sa profession de foi et après, dans le même diocèse, il fut curé de Lixhe, charge qu'il échangea récemment avec Balthasar d'Aout, prêtre liégeois chargé de la cure de Saint-Nicolas-au-Trez, dont il

(1) Il s'agit sans doute de l'italianisation du nom wallon : Salié.

(2) Lecture incertaine, il s'agit sans doute de Lixhe, canton de Fexhe-Slins, dont on trouve des formes anciennes *Liche*, *Lich*, *Licht*.

(3) Baldassar est une forme italianisée de Balthasar. Un autre Balthasar d'Aout, originaire de Bonsin, fut choisi en 1563 comme curé de St-Jean-Baptiste à Liège et géra a cure pendant 36 ans. Il devint chanoine puis doyen de St-Barthélemy. Il mourut le 31 décembre 1599.

cujus ipse solemniter possessionem accepit ellapso anno 1612 in festo St^t Remigii.

Annum modo agit 42 et saepissime egrotat doloribus stomaci.

Incedit semper in habitu et tonsura. Nullum aliud habet beneficium nec onus praeter hoc parochiale.

VISITATIO ECCLESIOLAE SEU CAPELLAE SANCTAE MARIAE MAGDALENÆ
CONTIGUÆ ECCLESIAE PAROCHIALIS SANCTI NICOLAI LEODIENSIS

Ecclesiola seu capella Sanctae Mariae Magdalena est fundata, sed scripturae fundationis apud Patres Sancti Jacobi Leodiensis adhuc in registris reperiri non potuerunt.

Tria habet altaria quorum majus versus orientem situm est consecratum ut appareat ex signis in lapide integro, latitudinis quatuor, longitudinis sex pedum, altitudo altaris est quinque pedum. Habet iconam decentem ligneam inauratam cum variis imaginibus sanctorum. Habet ornamenta necessaria quae tamen non sunt propria illius sed sacristiae Sancti Jacobi.

prit solennellement possession le jour de la S. Remi de l'année 1612.

Il n'a que 42 ans et souffre souvent de l'estomac.

Il porte toujours l'habit ecclésiastique et est tonsuré. Il n'a aucun autre bénéfice ni aucune charge sinon cette paroisse.

VISITE DE LA PETITE ÉGLISE OU CHAPELLE DE S^te MARIE MADELEINE
CONTIGUË À L'ÉGLISE PAROISSIALE DE S.-NICHOLAS DE LIÈGE

Cette petite église ou chapelle de Sainte-Marie-Madeleine a été fondée, mais jusqu'ici on n'a pas pu retrouver le texte de cette fondation dans les archives chez les Pères de Saint-Jacques.

Elle possède trois autels dont le plus grand est du côté de l'est. Il a été consacré comme on peut le voir d'après les signes gravés sur sa table d'une pièce. Sa largeur est de quatre pieds, sa longueur de six, sa hauteur de cinq. Il a un tableau d'autel assez beau en bois doré avec différentes images de saints.

Super iconam conspiciuntur imagines crucifixi cum quatuor aliis imaginibus : sancti Clementis a dextris, Sanctae Mariae Magdalena a sinistris et in columellis SS^{orum} quatuor Doctorum. Habet bredellam decentem.

Ascenditur ad altare per gradum lapideum, clauditur capella major seu altare asseribus et clatris ligneis, in qua posita sunt sedilia pro cantoribus.

Pater Lambertus de Stir monacus Sancti Jacobi est praepositus hujus altaris ad placetum Abbatis ad quem spectat collatio et cura istius capellae ex fundatione : quod autem inde percipiat ad hic vescere non potuit.

Habet fenestellam pro urceolis et a latere evangelii servatur capsula pro conservandis paramentis.

In eodem altari conservatur brachium (dicunt) Sanctae Mariae Magdalena. Nullum tamen habent documentum in brachio ligneo vetustate corroso.

Il possède les ornements nécessaires qui cependant ne lui appartiennent pas en propre mais font partie de la sacristie de Saint-Jacques.

Au-dessus du tableau on peut voir un crucifix et quatre autres statues, celle de S. Clément à droite, de sainte Marie-Madeleine à gauche et dans les quatre colonnes des saints Docteurs. Il a une prédelle convenable.

On accède à l'autel par une marche en pierre ; la grande chapelle ou autel est fermée par des piliers et une barrière en bois renfermant les sièges pour les chantres.

Le Père Lambert de Stir, moine de Saint-Jacques est prévôt de cet autel par la volonté de l'abbé dont dépendent la collation et la conservation de cette chapelle suivant l'acte de fondation. Ce qu'il en retire ne lui permet pas de se nourrir.

L'autel a une niche pour les burettes et du côté de l'évangile il y a une cassette où on conserve les ornements.

Dans le même autel est conservé un prétendu bras de sainte Marie Madeleine. Ils ne peuvent toutefois montrer aucun document dans ce bras en bois rongé par le temps.

Altare Sancti Andreeae

Extra claustra lignea, ad latus evangelii, est consecratum, lapide integro, latitudinis 5, longitudinis item 5 pedum, altitudo autem ejus quatuor. Habet iconam satis decentem. Caret omnibus ornamenti et fenestella pro urceolis.

D. Filippus Crolins est provisus de hoc altare ab Abbe cum onere duarum missarum in septimana et percepit 12 ducatos.

Altare Sanctae Crucis

Extra claustra lignea ad latus epistolae, consecratum, lapide integro, latitudinis 4, longitudinis 6, altitudinis autem 5 pedum. Caret ornamenti et habet iconam satis decentem cum imaginibus crucifixi, S^{orum} Jacobi, Joannis, Michaelis et Barbarae. Longitudo totius capellae 36, latitudo 23, altitudo 30 pedum; est fornicata calce et quadammodo minatur ruinam.

Tres habet fenestras a latere epistolae cum vitris quae indigent reparatione. Circumcirca depicta est vitae sanctae titularis. Duas

Autel de saint André

Il est situé en dehors du grillage en bois, du côté de l'évangile, il a été consacré, est en pierre intacte. Sa largeur est de 5 pieds, sa longueur également de 5 pieds, sa hauteur de 4. Il a un tableau d'autel assez décent. Il n'a pas d'ornements ou de logette pour les burettes.

D. Philippe Crolins a été pourvu de cet autel par l'abbé avec charge de dire deux messes en semaine et il perçoit 12 ducats.

Autel de Sainte Croix

Il est situé en dehors du grillage en bois, du côté de l'épître, il a été consacré, est en pierre intacte, sa largeur est de 4, sa longueur de 6, sa hauteur de 5 pieds. Il n'a pas d'ornements mais a un tableau assez bon avec des représentations du crucifix, des saints Jacques, Jean, Michel et Barbe. La longueur de toute la chapelle est de 36 pieds, sa largeur de 23, sa hauteur de 30. Elle est voûtée en stuc et menace ruine.

Elle a trois fenêtres du côté de l'épître, vitrées, qui doivent être réparées. Tout autour sont peintes des scènes de la vie de la sainte

habet portas, primam et majorem in frontispicio, alteram et minorem ad sinistram ingressus qua intratur ad ecclesiam Sancti Nicolai. Valvae satis firmae sunt nec ulla indigent reparatione. Claves ipsarum conservantur apud monachum praeposatum dictae cappellae.

Laus Deo et Virgine

titulaire. Elle a deux portes, la première, la plus grande, en façade l'autre plus petite à gauche, elle donne accès à l'église Saint-Nicolas. Les battants sont assez solides et ne nécessitent aucune réparation. Les clés de ces portes sont gardées par le moine préposé à la dite chapelle.

Église Saint-Christophe

L'église Saint-Christophe est située en plein centre de Liège, à une centaine de mètres du Pont d'Avroy, du Boulevard de la Sauvenière et de la rue Saint-Gilles, artères principales de la ville.

Les bâtiments actuels qui servaient autrefois en même temps d'église paroissiale et béniginaire⁽¹⁾ ont été construits aux environs de 1240⁽²⁾.

(1) Deux études, thèses de l'Université de Liège, l'une manuscrite, l'autre dactylographiée, ont été faites sur le béniginaire Saint-Christophe : Madeleine LAVOYE, *Le béniginaire Saint-Christophe au Moyen Age*, Université de Liège, 1926-27, 190 feuillets manuscrits. — Madeleine PISSART, *Le béniginaire Saint-Christophe à Liège à l'époque moderne*, Université de Liège, 1943, 233 feuillets dactylographiés. — Des extraits de ce mémoire ont paru dans des revues liégeoises : M. PISSART, *Tirebourse et Florichamps*, dans l'*Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 4, 1950, pp. 285-299 ; M. PISSART, *Le béniginaire de Saint-Christophe à Liège*, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. 68, 1951, pp. 79-97 ; M. PISSART, *L'administration du béniginaire de Saint-Christophe à Liège*, dans le *Bull. de la Soc. roy. Le Vieux-Liège*, t. 97, 1952, pp. 113-130.

(2) *Liège. Centre d'Art*, par A. DANDOY, L. DEWEZ et O. GILBART, Liège, 1947, p. 176. — Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 2, p. 364, écrit : « La réédification a dû être entreprise en 1241, tout au moins possède-t-on un diplôme de cette date, émanant de Conrad de Hochstaedten, archevêque de Cologne, qui en assurant des indulgences aux donateurs permettait les collectes nécessaires pour faire face aux dépenses de la reconstruction ».

Malgré les restaurations dont cet édifice a été l'objet au cours des siècles, son aspect extérieur a peu changé depuis sa fondation. Il offre un exemple remarquable de transition romano-gothique.

Construite en grès houiller extrait des collines mosanes, sur le plan d'une croix latine orientée, cette église est d'une grande simplicité mais de proportions fort harmonieuses. On la considérait autrefois comme la plus vaste église paroissiale de Liège. Elle mesure 63 mètres de longueur sur 22 mètres de largeur. Le transept seul est long de 37 mètres.

Si l'extérieur a relativement peu changé, l'intérieur a été complètement transformé à plusieurs reprises. D'abord, comme partout, on commença à l'orner sans y apporter de grands changements. On ajouta du mobilier, des décorations, des statues, des fresques.

Vers 1777, on bouleversa l'intérieur pour le mettre au goût du jour. On accomplit alors non pas des embellissements mais une transformation profonde. On imposa aux murs une décoration de stucs et de rocallles ; une calotte en lattis et en plâtre remplaça les plafonds. On aveugla en plus des fenêtres du chœur et du fond pour permettre l'aménagement d'un jubé et d'un buffet d'orgue ; au total on altéra complètement le style primitif.

A la fin du XIX^e siècle, comme le gros œuvre de l'église présentait de graves dangers d'écroulement, on entreprit un travail de réfection générale. L'architecte gantois Van Assche s'y appliqua de 1885 à 1892.

Son intervention fut heureuse car il tenta, en même temps qu'il consolidait les piliers et les murs, de rendre à l'intérieur son aspect original du XIII^e siècle.

On enleva alors les stucs des murs, le plâtras des voûtes et on dégagea le sol. Les enlaidissements du XVIII^e siècle furent ainsi supprimés et on en revint à peu près à l'aspect primitif. C'est pourquoi à l'heure actuelle l'intérieur de l'église présente un aspect très dépouillé.

Mais, conséquence de ces bouleversements des XVIII^e et XIX^e siècles, tout ce qui a existé du XIV^e au XVII^e siècle a disparu. Le mobilier de l'église actuelle est moderne, la décoration inexiste. Les autels eux-mêmes sont récents ; l'autel principal par exemple est en laiton et date de la fin du XIX^e siècle.

Encore une fois, ce que l'on ne connaît plus c'est l'aspect que présentait l'intérieur de l'église aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Or

l'inspection du nonce Albergati date justement du début du XVII^e siècle et reconstitue donc la situation à l'époque la moins connue de l'histoire de Saint-Christophe. De là l'intérêt du document qui suit.

VISITATIO ECCLESIAE SANCTI CHRISTOPHORI FACTA 27 JUNII 16. ⁽¹⁾

De Sanctissimo Eucharistiae sacramento

Ante omnia ad Sanctissimum Eucharistiae Sacramentum visendum accessit quod centum vel circiter minoribus hostiis et una majori contineri comperit.

Hae vero in pyxide argentea decenti velo lineo contecta atque in tabernaculum inclusa conditae erant. Ipsum autem tabernaculum cujus forma quadrata est ex aurichalco.

Ciborium vero in quo Sanctissimum Eucharistiae Sacramentum in altari conspicuum omnibus exhibetur argenteum est.

In summa cujus parte imago insculpta visetur Christi Salvatoris

VISITE DE L'ÉGLISE ST-CHRISTOPHE FAITE LE 27 JUIN 16...

Du Très Saint Sacrement de l'Eucharistie

Avant toutes choses, il demanda à visiter le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie qu'il trouva consister en une centaine environ de petites hosties et une plus grande.

Celles-ci étaient conservées dans une pyxide en argent recouverte d'un voile de lin et enfermée dans le tabernacle. Le tabernacle lui-même, de forme carrée est en laiton.

L'ostensoir, dans lequel le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie est exposé à tous à l'intérieur de l'autel est en argent.

Sur la partie supérieure de l'ostensoir, il y a une figure sculptée

(1) L'original mentionne le millésime sous cette forme incomplète. Le document doit être de 1613. Cfr. DESSART, *op. cit.*, pp. 60, 99. — J'ai publié déjà cet inventaire dans le *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 6, 1962, pp. 153-164, mais je n'avais alors à ma disposition qu'un document incomplet. Je donne ici l'entièreté du compte-rendu de l'inspection du nonce Albergati, avec quelques corrections.

sacram crucem baiulantis ; ejus lunula deaurata est, fulcita columellae et duobus utrinque angelorum simulacris pariter deauratis. Totum autem ciborum velo ex holoserico cum fimbriis aureis admodum elegantibus tegitur.

Umbella major est ex holoserico damasceno ; minor adhiberi solita cum sanctissimum sacramentum procul a locis frequentibus defertur, pluviis maxime temporibus, nullius pene valoris est, qua hanc ob causam rarius utetur parochus.

Sanctissimum Eucharistiae Sacramentum singulis quindenies renovatur. Defertur autem processionaliter singulis diebus Jovis per ecclesiam. Ordinarie autem ad aegrotos duobus clericis cum taeda, lanterna et tintinnabulo praecedentibus defertur.

Parochus cum Sanctissimum Eucharistiae Sacramentum aut exponit aut processionaliter gestat, ea quae rituali libro praescripta sunt observat.

du Christ appuyé sur la Sainte Croix. Sa lunule est en or, elle est supportée par une colonnette et, de part et d'autre, par deux statuettes d'anges également dorées. Tout le ciboire est protégé par un voile de soie avec des fils d'or très beaux ⁽¹⁾.

Il existe un grand dais en soie damassée, on se sert d'un plus petit lorsque le Très Saint Sacrement est promené loin des endroits habités, surtout les jours de pluie. Sa valeur est insignifiante, c'est pourquoi le curé s'en sert rarement.

Le Très Saint Sacrement de l'Eucharistic est renouvelé toutes les quinzaines. Il est porté en procession tous les jeudis dans l'église. Il est porté régulièrement aux malades ; deux clercs avec un flambeau, une lanterne et une clochette le précédent.

Le curé lorsqu'il expose le Très Saint Sacrement de l'Eucharistic ou lorsqu'il le porte en procession, observe les préceptes du rituel.

(1) Cet ostensorio a disparu. Actuellement, il n'en reste qu'un ancien dans le trésor de Saint-Christophe. Il porte cette inscription : « R^dus S. Arnoldus Longinus, Rector S. Christophori dono dedit capelle de Tirbourse in honorem venerabilis Sacramenti, A^o 1626 » et ne peut pas être celui de notre inventaire qui doit dater de 1613.

De lampade

Ante Sanctissimum Sacramentum vitrea lampas pendet aurichalco inclusa cui supposita est basis cuprea.

Ejus lumen oleo ex semine naporum expresso alitur fabricae sumptibus eo quod nullum pro lampade particulare legatum sit.

De sacris reliquiis

Sunt in hac ecclesia plurimae sacrae reliquiae ac in primis de sanctissima Salvatoris nostri cruce insignis particula de spina pariter ejusdem sanctissima quae in cruce argentea elegantissima reponuntur forma ; quadrata est, quatuor angulorum evangelistarum simulacra referens. Ejus altitudo est duorum cubitorum pedem latum admodum habet.

Extant quoque reliquiae D. Christophori inclusae in capsula argentea quas ipsa D. Christophori imago pariter argentea brachio dextero gestat, quae imago quatuor franiculis argenteis sustentatur : addita est praeterea ad elegantiam navicula ad predicti sancti pedes non minus elegans quam sumptuosa.

De la lampe

Devant le Très Saint Sacrement pend une lampe en verre sertie dans du laiton avec une base de cuivre.

Sa flamme est alimentée par de l'huile extraite de la graine de navet (¹) aux frais de la fabrique parce qu'il n'y a aucun legs particulier fait pour cela.

Des saintes reliques

Il y a dans cette église de nombreuses et saintes reliques et d'abord un morceau insigne de la très sainte croix de Notre Sauveur et un petit fragment d'épine de la même très sainte croix ; elles sont incluses dans une très belle croix en argent de forme carrée portant les effigies des évangélistes aux quatre angles. Sa hauteur est de deux coudées ; elle a un pied très large (²).

(1) D'après M^{me} Pissart (thèse citée plus haut), le béguinage de Saint-Christophe achetait deux tonnes de navets par an et extrayait lui-même l'huile de navette nécessaire à sa consommation. La couronne de lumière qui se trouve actuellement au milieu du transept est entièrement nouvelle.

(2) Il y a dans le trésor de l'église Sainte-Croix à Liège une croix qui ressemble trait

Varia praeterea reliquiarum sanctorum quam in imagine D. Augustini argentea recondita dicuntur, quod tamen non satis constat eo quod nec possit aperiri imago nec ulla hujus rei extent documenta.

Denique repertae adhuc plurimae sanctorum reliquiae inclusae in basi imaginis argentei D. Balduini cum schedulis singulis illatae de Sepulchro Domini, reliquiae S. Christophori, S. Balduini, S. Mariae Magdalena, Genovevae, S. Bernardi, S. Vincentii, S. Antonij abbatis, de lacte B. Virginis, de capite B. Christophori, de costa Beati Pauli apostoli, de S. Dionisio, de S. Bartholomeo, de S. Juliana Virgine, de altari super quo puer Jesus fuit oblatus, de oleo B. Nicolai, de S. Servatio, de vestimentis B. Francisci, de columna in qua Dominus noster fuit ligatus, de Barbara Virgine, de vestibus Beati Huberti Leodiensis episcopi, de B. Leonardo ; quae omnes partim in praedicta argentea imaginis Divi Balduini basi partim in leca argentea admodum eleganti reconduntur.

Il y a aussi des reliques de saint Christophe conservées dans un étui en argent. Une statue de saint Christophe en argent porte ces reliques dans son bras droit⁽¹⁾. La statuette est soutenue par quatre cordelettes d'argent, on y a ajouté pour l'embellir, aux pieds du saint, un petit bateau, aussi gracieux que riche.

Il y a en plus des fragments de saintes reliques qui sont, dit-on, enfermées dans une statuette en argent de saint Augustin, mais on n'en est pas sûr parce que cette statuette ne peut pas être ouverte et qu'il n'y a aucun témoignage écrit attestant la chose.

Enfin, on a trouvé jusqu'à présent de nombreuses reliques de saints enfermées dans le socle de la statue en argent de saint Baudouin avec des notes sur papier, reliques provenant du tombeau du Sauveur, de saint Christophe, de saint Baudouin⁽²⁾, de sainte Marie-Madeleine, de sainte Geneviève, de saint Bernard, de saint

pour trait à celle-ci, elle est toutefois de dimensions plus grandes ; cf. S. RENIER, *Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la Ville de Liège*, p. 78. Liège, 1893. Mais il s'agit d'une croix de procession.

(1) Ces statuettes sont caractéristiques de la façon du XVI^e siècle. On en trouve quelques spécimens dans le trésor de la collégiale de Tongres.

(2) Baudouin est un saint mérovingien.

Hae supra nominatae omnes reliquiae a tempore immemorabili pro talibus habitae sunt, nulla tamen harum extant documenta. Asservantur in sacristia in armario cum argentea supellectile ecclesiae sera a clavi sufficienter munito. Clavis custodiam penes se asservat pastor.

Omnis hae reliquiae exponuntur in festo patroni ecclesiae quod quando sit accenduntur cerei ac praesertim dum efferuntur et referuntur.

Nulla est tabula in qua harum nomina leguntur, non fit pro ipsis sacram aut festi dies nec ad aegrotos deferuntur.

Vincent, de saint Antoine abbé, du lait de la Vierge ⁽¹⁾, de la tête de saint Christophe, d'une côte de saint Paul apôtre, de saint Denis, de saint Barthélémy, de sainte Julienne vierge, de l'autel sur lequel l'Enfant Jésus fut présenté, de l'huile de saint Nicolas ⁽²⁾, de saint Servais, des vêtements de saint François, de la colonne à laquelle fut attaché Notre Seigneur, de sainte Barbe vierge, des vêtements de saint Hubert évêque de Liège, de saint Léonard. Ces reliques sont enfermées, les unes dans le socle en argent de la statue de saint Baudouin, les autres dans un très bel étui en argent ⁽³⁾.

Toutes ces reliques qui viennent d'être énumérées sont tenues pour telles depuis un temps immémorial, mais aucun document écrit ne les accompagne. Elles sont conservées dans la sacristie avec l'argenterie de l'église dans une armoire protégée suffisamment par une serrure fermant à clé. Le curé assume la garde de la clé.

Toutes ces reliques sont exposées le jour de la fête du patron de l'église ; quand cela arrive, on allume des cierges, et surtout quand on sort les choses saintes et quand on les rentre.

Aucun tableau ne porte leurs noms, on ne leur rend aucun culte, aucun jour de fête ne leur est consacré, on ne les porte pas aux malades.

(1) Ces reliques appelées « lait de la Vierge » sont des sécrétions recueillies dans une grotte.

(2) On trouvait dans le tombeau de saint Nicolas près de Myre une huile miraculeuse.

(3) Le trésor actuel de Saint-Christophe ne contient plus aucune de ces reliques.

De baptisterio

Hic nullum est sed deferuntur pueri baptisandi ad ecclesiam S. Veronae.

De sacrario

Est a parte evangelii, distat a pariete qui a tergo.

Ligneum est admodum elegans. Ejus altitudo est viginti cubitorum ; ejus pes cancellis ligneis circumdatum est. Quinque candelabris ex aurichalco ornatum est, ostiolo a parte orientali commode aperitur.

De oleo infirmorum

Asservatur hic oleum infirmorum in gratiam beginnarum aetate confectarum, ejus autem vasculum stanneum est, argenteum tamen fieri prope diem procurabit parochus.

Habet enim hunc in usum materiam paratam, deest ipsi cotyla.

Des fonts baptismaux

Il n'y en a pas, les enfants qui doivent être baptisés sont portés à l'église Sainte-Vérone⁽¹⁾.

Du tabernacle

Il est du côté de l'évangile, un intervalle le sépare du mur qui est derrière.

Il est en bois et très beau. Sa hauteur est de vingt coudées, son pied est entouré d'une balustrade en bois. Il est entouré de cinq chandeliers en laiton, et il s'ouvre commodément par un portillon du côté est.

De l'huile des malades

Les saintes huiles sont conservées ici au service des béguiques épousées par l'âge. Le vase qui les contient est en étain. Le curé a l'intention d'en faire faire prochainement un autre en argent.

Il possède même le métal nécessaire, il ne lui manque qu'un coyle (neuf onces). Le curé renouvelle lui-même les saintes huiles

(1) Actuellement église Sainte-Véronique.

Illud sibi pastor singulis annis combustis veteribus subministrat.
Est enim decanus concilii S. Remaclii ad pontem amari cordis.

De altaribus

Quatuor sunt in hac ecclesia altaria, connumerato majori de cuius consecratione nulla extant documenta.

Apparet tamen consecratum ex signis ipsi altare impressis, sunt enim in utroque altaris latere impressae cruces. Est praeterea mensa lapidea integra tela cerata contecta.

Distat a pariete qui a tergo est cubitis decem, ejus longitudo est octo cubitorum, latitudo quatuor, altitudo quoque quatuor.

Hoc ipsum altare ligneo tabernaculo, cui lignea basis auro picturisque distincta subjecta est, cruce item et candelabris tribus ex aurichalco, duobus denique angelorum simulacris ad similitu-

chaque année après avoir brûlé ce qui restait des anciennes. Il est en effet doyen du concile de Saint-Remacle-au-Pont en Amercœur.

Des autels

Il y a quatre autels dans cette église, en comptant le plus grand, dont aucun écrit ne relate la consécration.

Il paraît avoir été consacré cependant, cela d'après des signes gravés sur l'autel lui-même. Il y a en effet des croix gravées de chaque côté de l'autel. Il y a en plus une dalle de pierre entièrement couverte d'une toile enduite de cire (¹).

Il est distant du mur qui est derrière de dix coudées (²), sa longueur est de huit coudées, sa largeur de quatre, sa hauteur aussi de quatre.

L'autel lui-même, remarquable par un tabernacle en bois reposant sur une base en bois ornée d'or et de peintures, remarquable aussi par une croix, par trois candélabres en laiton et deux statues,

(1) Sur un autel fixe, il doit toujours y avoir une toile cirée ou chréneau (*chrismale*)
C'est une nappe de toile enduite de cire fondu, elle doit avoir les dimensions de la pierre.

(2) L'autel principal ne doit pas être adhérent au mur ; il faut qu'on puisse en faire le tour.

dinem exornatis auroque obductis conspicuum tegmen non habet.

Ejus bradela est decens ; circumdatum est cancellis ligneis, ad illud tribus gradibus graditur, fenestella urceolorum ad formam dissecta est.

De oneribus majoris altaris

Nulla sunt praeter parochiala quae per se admodum gravia sunt. Singulis enim diebus mane hora sexta legendum sacrum, 9^o eodem die cantandum ex onere parochiali. Cantandae singulis diebus matutinae mane hora sexta.

Post prandium vesperae et completorium diebus solemnioribus solemne officium decantandum quod ut quam accuratissime fiat incombit parochus.

De capella majori

Ita extracta est ut formam quadratam exhibeat. Hujus pavimentum est lapideum, alicubi aliquantulum depresso. Sunt utrin-

ornées et relevées d'or, représentant des anges. Il n'y a pas de baldaquin⁽¹⁾.

La prédelle est convenable. Il est entouré par une balustrade en bois, on y accède par trois marches, une niche y a été découpée pour les burettes.

Des charges de l'autel majeur

Il n'y en a pas sinon les charges paroissiales qui sont très lourdes. Chaque jour, en effet, le matin à six heures, il faut lire la messe, à 9 heures chaque jour également il faut la chanter pour la paroisse. Il faut chanter matines tous les jours le matin à la sixième heure.

Après le repas, vêpres et complies ; aux jours fériés, un office solennel doit être chanté, cette tâche pour qu'elle soit faite très exactement incombera au curé.

De la grande chapelle

Elle est bâtie de telle sorte qu'elle présente une forme carrée. Son pavement est en pierre un peu défoncé, en certains endroits.

(1) Obligatoire pourtant pour un autel principal.

que sedilia quarum meridionalia occupat parochus cum suis sacerdotibus dum divinum officium decantant. Alia fratres hospitalis S. Christophori.

In medio autem cappellae dependet corona admodum decens in qua cerae aliquot qui diebus solemnioribus accenduntur. Quinque quoque in medio collocata candelabra mirae magnitudinis quorum medium ligneum est, in quo reponitur cereus paschalis, reliqua sunt ex aurichalco.

Iconem habet decentem, imagines praeterea divisorum Christophori, Lamberti, Beatissimae Virginis, S. Annae, nec non plurimas alias parvas tabellas pietatem et elegantiam referentes.

Hujus laquearia sunt ad modum alta ut est ipsa ecclesia, arcus ejusdem cappellae ab interiori parte picturis ornata est elegantibus, in qua et crucifixi pendentis imago locata est.

In ea ostium est unde ad sacristiam aditus presbyteri, praeterea aliud qua ex coemiteris ad altare pergitur.

Il y a des sièges de chaque côté, le curé et ses chapelains occupent ceux qui sont au sud, pendant qu'ils chantent l'office divin, les autres sont réservés aux frères de l'hôpital Saint-Christophe.

Au milieu de la chapelle pend une couronne (de lumières) assez convenable dans laquelle on fait brûler des cierges aux jours de fête. Au milieu il y a aussi cinq candélabres de grandeur étonnante, dont celui du milieu est en bois, c'est lui qui supporte le cierge pascal ; les autres sont en laiton.

Il y a un tableau d'autel convenable et des tableaux représentant les saints Christophe et Lambert, la très sainte Vierge et sainte Anne et en plus beaucoup d'autres plus petits témoignages de piété et d'art.

Les plafonds de la chapelle sont aussi hauts que l'église elle-même. L'arc de la chapelle est orné sur sa surface intérieure de belles peintures. On y trouve suspendu un crucifix ⁽¹⁾.

Dans cette chapelle, il y a une porte par laquelle le prêtre a accès

(1) M. DEWEZ, *Liège, centre d'art*, p. 180, signale à Saint-Christophe « un grand Christ attaché à la croix suspendue à l'arc de la croisée, œuvre remarquable du XIV^e siècle ». S'agit-il de la même œuvre que celle de notre inventaire ?

Duo sunt pulpita in quibus libri ad officium divinum necessarii reponuntur.

Intra septum altaris laici ad audiendum sacrum ordinarie pervadunt, maxime vero pueri quod est molestissimum celebranti.

Sex sunt fenestrae versus orientem clathris ferreis sufficienter munitae, quarum duae circulares, oblongae aliae.

De aliis altaribus

Primum a majori altari ita constitutum est ut chorum a reliquo ecclesiae corpore quodammodo dividat. Cancillis saltem dividentibus innititur, diametaliter ipsi majori altari oppositum. Est sub invocatione Sanctae Crucis.

Consecratum putat parochus, partim ex maiorum sententia, partim ex signis ipsi altari impressis, ipsi namque altari gestatorium

à la sacristie, en plus d'une autre qui fait communiquer le cimetière et l'autel⁽¹⁾.

Il y a deux pupitres sur lesquels sont déposés les livres nécessaires pour l'office divin.

Les laics pénètrent à l'intérieur de l'enceinte de l'autel pour écouter la messe et surtout les enfants, ce qui est fâcheux pour le célébrant.

Il y a six fenêtres du côté de l'est, elles sont suffisamment protégées par des barres de fer. Il y en a deux rondes, les autres sont rectangulaires.

Des autres autels

Le premier à partir du grand autel est placé de telle sorte qu'il sépare pour ainsi dire le chœur du corps de l'église. Il est appuyé aux barrières de séparation et est diamétralement opposé au grand autel. Il est placé sous l'invocation de la Sainte-Croix.

Le curé pense qu'il a été consacré, il en juge en partie d'après le dire des anciens, en partie d'après les signes gravés sur l'autel

(1) D'après M^{me} Pissart, thèse citée plus haut, p. 78 : « Il y avait trois entrées à l'église : une du côté de l'aite (rue Carlier) qui s'ouvrait sur le cimetière, une seconde à l'autre branche du transept menait à la rue Saint-Gilles, la troisième était au fond de l'église ». Notre texte indique qu'il y avait une quatrième entrée donnant, pour le prêtre seul, directement accès à la sacristie.

insertum est ad formam dissectum, ab altaris frontispicio sex unciis non amplius distans.

Icon est indecens, corrosa et antiquitate pene abolita.

Non est fenestella pro urceolis reponendis. Non habet ulla propria ornamenta. Non est dotatum, onera nulla sunt. Habet bradelam admodum incongruam.

De altari dextro

Aliud est a parte evangelii majoris altaris situm ad partem septentrionalem quod est sub invocatione Beatae Virginis. Parietim immediate adhaeret. Ejus longitudo est 5 cubitorum, latitudo 3, altitudo 4.

Bradelam habet decentem. Circumdatum est cancellis ligneis. Non est consecratum, dotatum, nec ornatum. Fenestella urceolorum deest. Nulla habet onera.

De sinistro altari

Altare hoc situm a parte Epistolae est sub invocatione B. Annae. Ejus longitudo, altitudo et latitudo convenit cum praecedenti. Pa-

lui-même, car un autel portatif y a été encastré, découpé à la mesure ; il est distant du front de l'autel de moins de six pouces.

Le tableau d'autel est insuffisant. Il est rongé et presque effacé par les ans.

Il n'y a pas de niche pour mettre les burettes. Il n'y a pas d'ornements particuliers. L'autel n'est pas doté, il n'est grevé d'aucune charge. La prédelle est insuffisante.

De l'autel de droite

Un autre autel est situé du côté de l'évangile par rapport au grand autel, soit du côté nord. Il est placé sous l'invocation de la Vierge. Il est appuyé directement au mur. Sa longueur est de 5 coudées, sa largeur de 3, sa hauteur de 4.

Il a une prédelle convenable. Il est entouré d'une balustrade en bois. Il n'a pas été consacré, ni doté, ni orné. Il n'a pas de niche pour les burettes. Il n'est grevé d'aucune charge.

De l'autel de gauche

Cet autel est situé du côté de l'Épître. Il est dédié à sainte Anne. Ses longueur, largeur et hauteur sont les mêmes que celles du pré-

rieti adhaeret. Habet bradelam decentem, iconem quoque satis elegantem.

Non est consecratum, non habet ulla ornamenta. Propria fenestella urceolorum desideratur. Onera nulla sunt.

De legatis

Haec nulla sunt quod sciat parochus, interea si quae ipsi occurrant reddituum suorum registrum revolvendo spopondit se daturum.

De ecclesia

Haec ecclesia parochialis consecrata est a millesimo centesimo sexagesimo primo ut constat ex quodam instrumento per dominum pastorem exhibito, in honorem Sanctissimae Trinitatis, Beatae Virginis et gloriosissimi martyris S. Christophori.

Quae solum a centum annis facta est parochialis.

Hujus ecclesiae dedicationis dies celebratur prima dominica post festum S. Lamberti.

céquent. Il est contre le mur. Il a une prédelle convenable et un assez beau tableau d'autel.

Il n'a pas été consacré, n'a aucun ornement. Il y manque une niche à burettes. Il n'est grevé d'aucune charge.

Des legs

Il n'y en a pas à la connaissance du curé. Il a promis de les communiquer s'il en retrouve en parcourant le registre de ses revenus.

De l'église

Cette église paroissiale a été consacrée en 1161⁽¹⁾, ainsi que le prouve un document présenté par le curé. Elle est dédiée à la

(1) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, s.v. *Christophe*, p. 363, écrit : « D'après le cartulaire de l'abbaye de St-Laurent, t. I, f° 13, l'église de St-Christophe est mentionnée en 1159 ». — M^{me} PISSART, Mémoire cité plus haut, date l'église de 1159, elle serait devenue paroissiale en 1183, écrit-elle, p. 36. — MM. DEWEZ, DANDOY et GILBART, *Liège, centre d'art*, p. 173, écrivent : « Les origines de l'église Saint-Christophe ne remontent pas plus loin que le second quart du XII^e siècle. A cette époque, elle n'était encore qu'une humble chapelle annexe d'un établissement charitable dont l'existence est at-

Orientem spectat. Estque ad similitudinem crucis extracta. Amplissima est et multitudinis suae capacissima.

Navibus tribus constat, quarum media sustentatur columnis, utrinque novem, quarum quoque utrinque sex rotundae duae quadratae, nona autem inserta parieti alta est admodum et maximum sumptuum.

Ejus pavimentum ex lapidibus stratum est.

Parietes hic inde rudes alicubi tamen pictis sanctorum imaginibus exornati ac tectorio albario opere induci.

Singulis solemnitatibus pulveres excutiuntur tam ex parietibus quam ex columnis.

Habet ecclesia haec portam unam in singulis vero lateribus, singulasque sunt ita constitutae ut nisi impediatur facile datur transitus profanis.

Très Sainte Trinité, à la Sainte Vierge et au très glorieux martyr S. Christophe.

Elle n'est devenue paroissiale que depuis cent ans.

La fête de la dédicace de cette église est célébrée le premier dimanche après la fête de saint Lambert⁽¹⁾.

Elle est tournée vers l'orient. Elle est construite en forme de croix. Elle est très grande et bien suffisante pour l'assistance qu'elle doit recevoir.

Elle comporte trois nefs, dont celle du milieu est soutenue par neuf colonnes de part et d'autre, de chaque côté aussi il y a six rondes et deux carrées⁽²⁾. La neuvième fait corps avec le mur. Elle est haute et richement ornée.

Son pavement est en pierres.

Les murs à certains endroits sont nus, ailleurs ils sont ornés de peintures de saints ou revêtus d'un enduit blanc.

testée par un acte de 1129 et qui dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent. Très vite, pourtant, la chapelle devint temple paroissial comme le prouve une charte de l'archidiacre Albert de Rethel, délivrée en 1183, mais qui ne fait qu'entériner une situation antérieure, le célèbre Lambert le Bègue étant déjà cité comme titulaire de la cure de Saint-Christophe vers 1175».

(1) Aujourd'hui la fête paroissiale de Saint-Christophe est célébrée le dimanche qui suit la Pentecôte.

(2) Ces colonnes rondes et carrées existent encore aujourd'hui.

Ex coemiterio datur ingressus ad chorum pro domino pastore et confratribus hospitalis D. Christophori ad divinum officium accendentibus.

Quamvis vero amplissima sit ecclesia totque habeat portas quot dictum est, non est tamen ad ingrediendum et egrediendum sua unicuique sexui assignata porta neque ligneis cancellis mares a foeminis segregantur.

Ante coemiterii portam ejus S. visitur imago cui dicata est ecclesia.

Hujus ecclesiae beneficium est electivum, ejusque electio spectat ad dictos confratres S. Christophori quae nominatio postea praesentatur R^{do} Dⁿo Abbatii S. Laurentii comprobanda.

Aux jours solennels, les poussières sont enlevées des murs comme des colonnes.

Cette église a une porte dans chacun de ses côtés, elles sont placées de telle sorte que les laïcs peuvent facilement entrer par l'une et l'autre à moins qu'on ne les ferme.

Du cimetière, il y a une porte permettant d'accéder au chœur. Elle est réservée au curé et aux frères de l'hôpital désirant participer à l'office divin.

Quoique l'église soit très grande et qu'elle ait autant de portes qu'il a été dit (¹), chaque sexe n'a pas la sienne pour entrer et pour sortir et les hommes ne sont pas séparés des femmes par des barrières en bois.

Devant la porte du cimetière, on voit la statue du saint à qui est dédiée l'église (²).

Le bénéfice de cette église s'obtient par élection. Cette élection est faite par les frères de S. Christophe dont il vient d'être question. Celui qu'ils désignent est ensuite présenté au R^d Abbé de St-Laurent pour confirmation (³).

(1) Sur ces portes, voir *supra*, p. 145.

(2) S'agit-il de la statue colossale de saint Christophe adossée aujourd'hui au pilier qui sépare le transept de la nef, du côté Évangile? Cette statue date du xvi^e siècle.

(3) M^{me} PISSART, Thèse dactylographiée citée plus haut, écrit, p. 98 : « Quand le quartier de Saint-Christophe fut doté d'une chapelle, celle-ci dépendit de la cure de Sainte-Vérone, dont l'abbé de Saint-Laurent était collateur. Devenue église paroissiale,

De fenestris

Plurimas ab utroque latera habet fenestras sexaginta pene oblongas plurimas circulares alios, clatris ferreis sufficienter omnes munitas.

De sepulchris

Sunt in hac ecclesia plurima quae ita tamen adequant ecclesiae solum, ut neque depressione neque prominentia obsint.

Des fenêtres

Il y a beaucoup de fenêtres des deux côtés. Soixante sont de forme rectangulaire, quelques-unes sont rondes, elles sont toutes suffisamment protégées par des barreaux en fer.

Des tombeaux

Il y en a plusieurs dans cette église, ils épousent à tel point le pavement qu'ils ne gênent ni par un creux ni par un relief.

siale, Saint-Christophe continuera à dépendre de l'abbaye qui possédait des droits sur les terres d'Avroy. En 1199, l'abbé Otton autorisa trois frères de l'ordre de Saint-Augustin à disposer de l'hôpital Saint-Christophe appelé des « Coquins » pour y soigner des pauvres et des malades. Il leur permit, en même temps, de choisir le prêtre qui desservirait l'église paroissiale, moyennant approbation par le dit abbé, auquel il serait présenté. Les béguines trouvèrent cet usage établi et, bien que l'église devint autant béguinale que paroissiale, jamais elles n'eurent la moindre voix dans ce choix. Les « Coquins » détenaient dans leurs archives, en 1555, des lettres d'indult, confirmant le droit, pour le maître et ses huit confrères, d'élire le pasteur. La collation, faite canoniquement, était publiée et l'élu présenté à l'abbé de Saint-Laurent qui, après avoir reconnu ses qualités, demandait pour lui, à l'archidiacre de Condroz, dont dépendait Saint-Christophe, en tant que paroisse du concile Saint-Remacle, les lettres d'admission.

En 1599, conformément à la manière prescrite par le Concile de Trente, un concours était ouvert pour pourvoir la cure ; le suffragant et Arnold de Loncin, pasteur de Glons, se présentèrent, ainsi que Lambert Morea. Le choix des examinateurs se porta sur Arnold de Loncin. Les « Coquins » firent valoir qu'en tant que collateurs et patron laïcs, ils avaient élu à l'unanimité Lambert Moréa et demandèrent que leur choix fut approuvé.

Après quelques discussions, les examinateurs renoncèrent à nommer Arnold de Loncin, qui fut d'ailleurs promu à la cure quelques années plus tard.

De confessionalibus

Duo sunt in hac ecclesia, ex tenuibus tabulis compacta, ab utroque majoris altaris latere collocata, non tamen loco tam aperto ut confitentes et confessarii ab omnibus conspici possint. Canonum poenitentialium casum in bulla Coenae Domini ordinario reservatorum, precum a confessario audituro dicendarum, formaeque absolutionis tabulae affixae non sunt.

De suggestu

Est in medio ecclesiae collocatus, columnae adhaeret, compactus est ex tenuibus tabulis. Ita constitutus est ut ab omnibus concionator videri et audiri possit, ductili scala in eum commode ascendiatur. Nulla ibi Christi pendentis imago conspicitur ; singulis dominicis diebus inde habentur varia ad populum christiana exhortationes ; mane hora sexta a Domino Pastore, post prandium ab eodem vel ab alio ad hoc a Pastore convocato.

Des confessionnaux

Il y en a deux dans cette église, ils sont faits de planches minces et situés de part et d'autre du grand autel, endroit qui n'est pas assez à découvert pour que les pénitents et les confesseurs puissent être vus de tous. N'y sont pas affichés la liste des cas réservés par la bulle *In Coena Domini* ⁽¹⁾, les prières à dire au confesseur, la formule d'absolution.

De la chaire

Elle est au milieu de l'église, appuyée à une colonne et faite de planches minces. Elle est placée de telle sorte que le prédicateur peut être vu et entendu de tous, on y arrive par un escalier facile qui y conduit. Il n'y a pas de crucifix pendant à cette chaire. Des instructions sur la doctrine chrétienne sont données de là au peuple tous les dimanches. Le matin à la 6^e heure par le curé, l'après-midi par le même ou par un autre appelé pour cela par le curé.

(1) La bulle *In Coena Domini* est la bulle contenant la série d'excommunications générales, fulminées solennellement à Rome autrefois, le jeudi saint de chaque année, contre les auteurs de certains délits déterminés, excommunications dont le pape se réservait l'absolution.

Sunt in hac ecclesia abaci et capsulae 5 ad eleemosynas pro sodalitatibus et pauperibus colligendas. Colliguntur autem dictae eleemosynae cum licentia domini Pastoris, quarum ratio singulis annis coram eodem domino Pastore et deputatis sodalitatis redditur.

De vasis aquae lustralis

Quatuor sunt in hac ecclesia aquae lustralis vasa, unum in medio ecclesiae constitutum quod lapideum est, tria ad singulas majores portas parietibus inserta concinne omnia accomodata ; quae aqua lustralis singulis dominicis diebus extra tempus paschale renovatur.

De turri campanili

Turris campanilis supra ipsam majorem capellam est edificata, formae pyramidalis, eminet aliquantulum supra reliquum ecclesiae vestibulum ; in summo ejus vertice crux erecta conspicitur. Campanae 5 sunt sonorae omnes atque inter se concordes ; quas affirmat Pastor consecratas esse ; harum funes sumptibus ecclesiae compa-

Il y a dans cette église des plateaux et des boîtes au nombre de cinq pour les collectes pour les confréries et pour les pauvres. Les dites collectes sont faites avec l'autorisation du curé. Des comptes sont faits chaque année en présence du même curé et des délégués des confréries.

Des bénitiers

Il y a quatre bénitiers dans cette église, un est placé au milieu, il est en pierre, trois sont disposés avec art dans les murs à chaque porte. L'eau bénite est renouvelée chaque dimanche en dehors du temps pascal.

Du clocher

Le clocher a été construit au-dessus de la grande chapelle ; il a la forme pyramidale, il émerge de peu au-dessus du porche de l'église. A son sommet on peut y voir la croix qui y a été érigée. Il y a cinq cloches toutes retentissantes et accordées entre elles. Le curé affirme qu'elles ont été consacrées. Leurs cordes sont achetées aux frais de l'église. Elles sont installées de telle sorte qu'elles

rantur ; ita constitutae sunt ut immediate intra majorem capellam ante majus altare dependeant. Non est horologium.

De coemeterio

Coemeterium partim orientem, partim meridiem, septentrionem partim spectat, non est ita aequale quin aliquando tumulus impediatur, undeque muro circumdatum, excepto quod a parte orientali. Cives trans porticum in ipso muro, videntur usurpasser ita ut habeant egressum et disgressum ad coemeterium, non sine quadam irreverentia tam loci quam imaginis crucifixi ibidem affixa. Non est bestiis per vium, nullum emolumenitum accipit pastor ex herbis ibi succrescentibus, nulla ibi capella est ubi pro mortuis preces fiant.

De sacristia

A latere evangelii extracta est, eo 5 gradibus ascenditur, locus admodum humidus est quia vergit ad septentrionem, parietes sunt admodum rudes nec ulla pictura ornati ; tres sunt fenestrae ad septentrionem, clatris ferreis et vitro munita, deest labellum isto

pendent immédiatement à l'intérieur de la grande chapelle, devant le grand autel. Il n'y a pas d'horloge.

Du cimetière

Le cimetière est tourné d'un côté à l'est, de l'autre au midi, du troisième au nord, il n'est pas si égal qu'un monticule n'y gêne de temps en temps. Il est entouré d'un mur de tous côtés excepté de celui de l'est. Les gens semblent avoir usurpé un passage dans le mur même de sorte qu'ils ont entrée et sortie vers le cimetière non sans quelqu'irrespect vis-à-vis de l'endroit et de l'image du Christ qui a été fixée là. Il n'y a pas de passage pour les bêtes, le curé ne fait pas argent des herbes qui croissent là. Il n'y a pas de chapelle où on pourrait prier pour les morts.

De la sacristie

Elle est bâtie du côté de l'évangile, on y accède par cinq marches, l'endroit est humide parce qu'il est du côté du nord, les murs sont frustes sans aucune peinture. Il y a trois fenêtres du côté du nord, munies de vitres et de barreaux. Il n'y a pas de cuvette avec essuie-

in loco cum manutergio sed in majori altari a latere epistolae parieti insertum est. Nullae ibi sunt chartae in quibus orationes sacerdotalibus indumentis accomodatae, missae. Armaria ad vestes sacras asservandum quercea sunt.

De supellectili ecclesiastica

Crux argentea admodum elegans ac maximi valoris.

Imago Divi Christophori Christum D^m bajulantis argentea.

Divi Augustini imago argentea.

Divi Balduini imago quoque argentea.

Imago Divae Virginis eburnea cum basi argentea.

Thuribulum argenteum.

Urceoli duo argentei.

Tintinnabulum argenteum.

Tres calices deaurati.

Duo coclearia argentea.

Antependium ex rubro damasceno.

Cortinarum ex lino tria paria elegantia.

Tres casulae ex rubro holoserico cum tunicis ex eodem colore,

mains, mais on en trouve une dans le grand autel du côté de l'épître. Il n'y a pas de recueil où seraient consignées les prières de la messe adaptées aux vêtements sacerdotaux. Les armoires où sont conservés les vêtements liturgiques sont en chêne.

Du mobilier de l'église

Une croix en argent très belle et de grande valeur.

Une statue de saint Christophe en argent, portant le Christ.

Une statue de saint Augustin en argent.

Une statue de saint Baudouin aussi en argent.

Une statue de la Vierge en ivoire avec un socle en argent

Un encensoir en argent.

Deux burettes en argent.

Une clochette en argent.

Trois calices dorés.

Deux cuillers en argent.

Un devant d'autel en damas rouge.

Trois paires de beaux rideaux en lin.

Trois chasubles de soie rouge avec des tuniques de même cou-

albae 26, quadraginta nappae, 4 mappae longiores ad communio-nem, duodecim mantilia.

De domo parochiali

Est prope ecclesiam eique contigua, habet aream clausam, seclu-sam ab edibus laicorum.

Domui conjunctum est viridarium duarum circiter perticarum.

Nullae controversiae pro his edibus a quoquam moventur.

Commodissima est, habet etenim caveam, tabulinum, culinam, aulamque satis commodam. Has aedes inhabitat cum duabus an-cillis aetate graviori.

De indulgentiis

Nullae sunt hic indulgentiae concessae particulares.

De rectore

Est R^{ds} D^{ns} Arnoldus Loncinus sacrae theologiae licencia-

leur, 26 aubes, 40 serviettes, 4 plus grandes pour la communion, 12 essuie-mains.

Du presbytère

Il est près de l'église et lui est contigu. Il a une cour fermée et est séparé des maisons des laïcs.

A la maison est joint un petit verger de deux perches environ ⁽¹⁾.

Il n'y a aucun litige en train pour cette maison avec personne.

Cette maison est très commode, elle a une cave, une galerie, une cuisine, une cour assez commode. Il [le curé] habite cette maison avec deux servantes d'âge mûr.

Des indulgences

Aucune indulgence particulière n'a été concédée à l'église.

Du curé

Le R^d Arnold de Loncin ⁽²⁾ est titulaire. Il est licencié en théolo-

(1) D'après Du Cange, la perche vaut dix pieds. Mais ce n'était pas une mesure usitée à Liège, cf. Pol DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. 60, 1936, pp. 289-318.

(2) Arnold de Loncin était examinateur synodal ; cf. G. SIMENON, *Les examens pour l'admission aux cures dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Leodium*, t. 7, 1908, pp. 111, 126.

tus, inter examinatores a synode diocesana unus deputatorum christianitatis, S. Remacli decanus, obtinuit hoc beneficium per electionem eorum ad quos spectat electio et nominatio.

Quae electio ab abbate S. Laurentii fuit confirmata aº 1605, die 25 martii cujus rei testimonium spopondit D^{us} Pastor se intra aliquot dies exhibiturum. Possessio ejus est modo pacifica.

Habet ordinarie duos capellanos modo initio ordinarie vero habet tres.

Pastor est quinquagenarius, absolvit cursum studiorum Lovanii abhinc 2º anno fuit ordinatus extra tempora normalis nominationis, litteras exhibuit quas spopondit se cum tempore exhibitum.

Filius legitimus Mathiae de Loncin et Mariae Davans defunctorum. Habet 7 fratres et unam sororem.

Vir est exemplaris aptus ad gravissimum onus.

De populo et communione in Paschate

Quibus per aetatem ad Eucharistiae sacramentum suscipere

gie, est un des députés du clergé comme examinateur au synode diocésain ; il est doyen de Saint-Remacle. Il a obtenu ce bénéfice par l'élection de ceux dont dépendent cette élection et cette nomination.

Son élection a été confirmée par l'abbé de Saint-Laurent le 25 mars 1605. Le R^d curé a promis de produire la preuve de cette chose dans quelques jours. Sa possession n'est guère contestée.

Il a suivant la règle deux chapelains seulement au départ, généralement toutefois il en a trois.

Le curé est quinquagénaire, il a terminé le cycle de ses études à Louvain et dans la 2^e année qui suivit fut ordonné en dehors des dates normales d'une nomination ; il a montré ses lettres de nomination qu'il avait promis de montrer plus tard.

Il est le fils légitime de Mathias de Loncin et de Marie d'Awans, décédés. Il a sept frères et une sœur.

C'est un homme exemplaire à la hauteur de cette très lourde tâche.

Des fidèles et de la communion à la fête de Pâques.

Ceux à qui il est permis de recevoir le sacrement de l'Eucharistie,

liceat, ii ex utroque sexu sunt numero mille et triginta circiter qui omnes a pastore instruuntur de modo recte communicandi.

Consuetudo funerum

Adit pastor edes defunctorum cum cruce et aqua lustrali ; deferruntur cadavera ad templum et nusquam sepeliuntur nisi praemissio pro ipsis missae sacrificio.

De schola doctrinae christiana

Doctrinae christiana non intermittitur exercitium quo quidem multi conveniunt. Deprehenditur tamen hac in re patrum familias negligentia qui cum ipsis accedere tum filios filiasque mittere deberent, id ipsum negligunt.

De loco piae fabricae

Fabrica nulla bona habet particularia sed si quibus indigeat de summuntur ex thesauro beginnarum.

étant donné leur âge, sont, pour l'un et l'autre sexe, au nombre d'environ 1030. Tous reçoivent du curé des instructions sur la façon de bien communier.

Coutumes en matière de funérailles

Le curé se rend à la maison des défunts avec la croix et l'eau lustrale. Les corps sont conduits à l'église et ne sont jamais enterrés sans qu'on ait célébré pour eux le saint sacrifice de la messe.

De l'enseignement de la doctrine chrétienne

L'enseignement de la doctrine chrétienne ne souffre pas d'interruption ; beaucoup viennent le recevoir. On accuse cependant sur ce point la négligence des pères de famille qui devraient venir le recevoir eux-mêmes et y envoyer leurs fils et leurs filles et qui négligent ce devoir.

De l'état de la fabrique d'église

La fabrique n'a aucun bien particulier. Si elle a besoin de quelque chose, elle le prend dans le trésor des béguines.

De sodalitatibus.

Sunt in hac ecclesia diversae sodalitates ut sanctissimi in primis Sacramenti, Beatae Virginis, Beatae Annae et Beati Rochi, sed omnes antiquitus institute sine regulis adeo ut in hoc solum inter se discrepent quod unaqueque sodalitas in sui patronum honorem sacrum missae officium singulis annis semel decantari curet. Ad eas facile quivis admittitur.

Nusquam ex paecepto sodalitatis sacramentalem confessionem maculis peccatorum elutis sanctissimam eucharistiam suscipiunt.

Non sunt dotatae.

Des confréries

Il y a dans cette église, diverses confréries comme d'abord celle du Très Saint Sacrement, celles de la Vierge, de sainte Anne et de saint Roch, mais toutes sont de création ancienne et sans règlement, à tel point qu'elles diffèrent sur ce point seul que chaque confrérie veut qu'une messe soit célébrée chaque année pour son saint patron une seule fois. On y est facilement admis.

Aucune confrérie n'ordonne de recevoir le sacrement de pénitence et après l'absolution, la Sainte Eucharistie.

Elles ne sont pas dotées.

Église Saint-Remi

De l'église Saint-Remi nous ne savions rien sinon qu'elle était située à l'angle de l'actuelle place Saint-Jacques et de la rue du Vertbois et que l'édifice décrit dans le rapport du nonce Albergati fut démolí en 1643.

L'inventaire que nous donnons maintenant est le seul document connu de cette église dont il ne nous est pratiquement rien resté.

VISITATIO ECCLESIAE S. REMIGII PROPE S. JACOBUM
ANNO 1613, 14 APRILIS

Cum Ill^{mus} et R^{mus} D^{nus} Antonius episcopas Vigiliarum, ad Rheni necnon inferiores Germaniae partes cum potestate legati de latere Dei et Apostolicae sedis gratia cum potestate legati de latere (¹) nuntius apostolicus, parochiam S. Remigij visitare constituisset, vocatum ad sese loci Pastorem prius admonuit ut posset eum in finem futura necessaria praeparare.

Ipse vero postea R^{dō} et Nobili D^{nō} Dionysio Brusati S. Georgij Mediolanensis canonico, R^{dō} D^{nō} Adriano a Curi Sancti Joannis Leodiensis canonico, duobus capellaniis et tribus cubiculariis prosequentibus meque Petro Nicolart qui scriptis acta mandarem assumpto.

Cum ad ecclesiae vestibulum pervenisset, campanis solemniter sonantibus, oblatum sibi a parocho aspersorium cum aqua benedicta accepit; et se necnon circumstantem populum aspersit.

VISITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-REMI PRÈS DE SAINT-JACQUES,
14 AVRIL 1613

Comme l'ill. et rev. Sr Antoine, évêque de Bisceglia, nonce apostolique des provinces inférieures du Rhin et d'Allemagne avec pouvoir de légat extraordinaire par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, avait décidé de visiter la paroisse de St-Remi, il fit appeler d'abord le curé de l'endroit pour qu'il pût préparer les choses qui seraient nécessaires à cette fin.

Lui-même ensuite y alla ayant pris avec lui Denis Brusati, chanoine de St-Georges de Milan, et Adrien Delcourt (²), chanoine de St-Jean de Liège, deux chapelains et trois camériers et moi, Pierre Nicolart, pour que je consigne ses observations par écrit.

Comme il était arrivé au porche de l'église, les cloches sonnant à toute volée, il prit le goupillon et l'eau bénite que le curé lui ten-

(1) Ce membre de phrase qui figure déjà à la ligne précédente est souligné en pointillé dans le manuscrit, c'est-à-dire biffé.

(2) Adrien Delcourt (a Curia), protonotaire apostolique, chanoine de St-Jean, cité en 1617, testa le 23 janvier 1641 et ajouta un codicille à son testament le 7 juillet 1646. L. LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de la Collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste*, p. LXVI, n'en sait pas davantage.

Unde cum ad majus altare pervenisset, venerabundus primum in genua provolutus, ac praemissis de more precibus postea sacris operatus est.

De Venerabili Eucharistiae Sacramento

Tum ante omnia ad visendum venerabile eucharistiae sacramentum accessit, quod pluribus minoribus contineri particulis comperit quae in pixide parva argentea deaurata sed non velo serico rubri coloris contecta condita in sacrario inclusa asservabuntur.

Sacrarium autem erat in pariete sata vermiculata introvestitum et contra humiditatem asseribus munitum cuius clavem sed non deauratam penes se pastor asservat.

Tabernaculum ostensorium erat formae quadratae et deauratis columellis ; distinguebatur rubro baldachino ex serico damasceno super impendente.

Gestatorium autem partim erat ex argento, partim ex aurichalco conflatum. Sanctissimum sacramentum secundo quoque mense renovari solet, exponi vero in quatuor praecipuis solennitatibus cum luminaribus et forma decenti, quibus iisdem diebus processionaliter

dait, il l'en aspergea, ainsi que le peuple qui faisait cercle. Puis il marcha vers le grand autel, et se mit d'abord à genoux pour se recueillir, ses dévotions faites, il s'occupa des objets du culte.

Du Saint Sacrement de l'Eucharistie

Alors avant toutes choses il commença à inspecter le Saint Sacrement qu'il trouva conservé en petites parcelles dans une petite pyxide en argent doré, non enveloppée d'un voile de soie de couleur rouge, enfermée dans un tabernacle.

Le tabernacle était inclus dans une paroi assez vermoulue protégée de l'humidité par des planches. Le curé en garde la clé chez lui, elle n'est pas dorée.

Le tabernacle ostensoir était de forme carrée ; il était orné de colonnettes dorées et avait un baldaquin rouge de soie damassée pendait par au dessus.

L'ostensoir était partie en argent, partie en laiton coulé. Le S. Sacrement est renouvelé en général un mois sur deux. Il est exposé aux quatre fêtes principales, on l'entoure de bougies de façon très correcte. En ces jours de fête, on le promène en procession avec

circumfertur, semper quidem comitanti populo, sed in festo venerabilis sacramenti solennius, tunc enim fratres praedicatores cum fratribus Carmelitis ad comitandum accersuntur.

Inventa est alia magna pyxis cujus in distribuenda communione usus est ex argento deaurato. Defertur sanctissimum sacramentum ad aegrotos matriculario tantum ut saepius cum tintinnabulo et lanterna praeente. Parochus vero cum S.S. Eucharistiae aut exponit aut processionaliter gestat ea quae rituali libro praescripta sunt diligenter observat.

Communio in Paschate

Repertum est scribere Pastorem nomina communicantium in Paschate in libro quem istum ad usum observat.

Interrogatus an ad percipiendam digne eucharistiam pueros catechizaret, respondit P.P. Societatis in insula sufficienter hoc praestare.

De lampade

Nulla inventa est lampas ante venerabile sacramentum lucere, idque quia nullum est ad hoc legatum.

l'assistance de la population, lors de la fête du S. Sacrement on le fait plus solennellement, alors en effet les frères Prêcheurs et les Frères Carmes sont invités à l'escorter.

On a trouvé aussi un autre grand calice qui sert pour distribuer la communion, il est en argent doré. Le Saint Sacrement est porté aux malades, le sacristain alors marche seul devant avec une clochette et une lanterne. Le curé, lorsqu'il expose ou porte en procession le S. Sacrement de l'Eucharistie, observe scrupuleusement les prescriptions du rituel.

La communion à Pâques

On a constaté que le curé consignait les noms des communians de Pâques dans un registre qu'il réserve à cet usage.

Interrogé pour savoir s'il préparait les enfants à recevoir dignement l'Eucharistie, il répondit que les Pères de la Société [de Jésus] de l'Ile s'en occupaient suffisamment.

De la lampe

On n'a pas trouvé de lampe brûlant devant le Saint Sacrement, cela parce qu'aucun legs n'a été institué à cet effet.

De reliquiis

Habet haec ecclesia reliquias aliquas ex abbatia S. Jacobi eo translatas, quas ex traditione Undecim Millium Virginarum esse habet Pastor.

Asservantur autem in capellae vitro ante iconem altaris satis indecenter inclusae nec ullis insertae vasculis, sed serico duntaxat involutae non sunt minutiores affixae schedulæ in quibus reliquiarum nomina legantur. Nullae ardent ante ea luminaria nec ulla festa celebrantur.

Baptisterium

Nullum hic est inventum, deferuntur autem pueri ad ecclesiam Adalberti matricem hujus baptistandi, sacrarium nullum est, nec oleum sacrum neque oleum infirmorum.

Altaria

Quinque sunt ecclesiae hujus altaria de quorum consecrationis die vel tempore vel authore Pastor nulla habet documenta. Appa-

Des reliques

Cette église a quelques reliques de l'abbaye de Saint-Jacques qui y ont été transférées. Le curé les considère, d'après la tradition, comme celles des Onze Mille Vierges.

Elles sont enfermées dans une vitrine devant le tableau de l'autel, d'une façon assez peu convenable, non pas contenues dans des boîtes, mais simplement enveloppées dans de la soie sans étiquettes sur lesquelles on pourrait lire le nom des reliques. Aucun luminaire ne brûle devant elles et on ne célèbre aucune fête en leur honneur.

Baptistère

Il n'y en a pas, les enfants sont portés à l'église Saint-Adalbert primaire de celle-ci. Il n'y a pas de sacrarium, ni de saintes huiles, ni d'huile des malades.

Autels

Il y a cinq autels dans cette église. Le curé n'a aucun document concernant le jour de leur consécration, l'année ou l'auteur. Ils

rent tamen consecrata ex signis ipsis altaribus impressis ut sunt in-sculptae cruces.

Altare majus

Petram habet sacram ab altaris frontispicio non amplius sex unciiis distantem, bradellam itidem et iconem utcunque ; decentem ejus longitudo est quatuor cubitorum, latitudo duorum. Duo candelabra habet ex aurichalco et satis honestum antipendium. Non est dotatum. Caret fenestella a proponendis urceolis, prout clatratis et tabella secretorum.

De secundo altari

Est in capella quae unica est in hac ecclesia sub invocatione S. Catharinae, longitudinis quatuor, latitudinis 2 cubitorum. Caret fenestella pro collocandis urceolis, bradella, clathris et ornamentis elegantioribus. Valet sex modios speltae ; de quo et simul oneribus, Pastor dicit a rectore documenta esse petenda qui est Lambertus a Quercu.

paraissent bien cependant avoir été consacrés, on le voit aux signes gravés sur ces autels.

Le Grand Autel

Il a une pierre sacrée distante du front de l'autel d'environ six pouces, une prédelle et un tableau assez convenable, sa longueur est de quatre coudées, sa largeur de deux. Il a deux candélabres de laiton et un devantier assez bon. Il n'est pas doté. Il n'a pas de niche pour ranger les burettes, ni de grille, ni de tiroir pour les objets précieux.

Le deuxième autel

Il est dans l'unique chapelle de cette église, sous le patronage de sainte Catherine, sa longueur est de 4 coudées, sa largeur de 2. Il n'a pas de niche pour les burettes, pas de prédelle, pas de grille, ni d'ornements particuliers. Il rapporte six muids d'épeautre. Concernant cet autel et ses charges, le curé conseille de demander les pièces officielles au recteur qui est Lambert Duchêne.

Tertium altare

Est sub invocatione S. Crucis in medio templi situm, longitudinis quatuor, latitudinis vero duorum cubitorum, iconem habet satis elegantem. Caret cancellis, fenestella pro collocandis urceolis ; brandellam habet et ornamenta satis elegantia.

Valet unum modium, de quo documenta, prout et de oneribus petenda sunt a Dⁿo Croelen capellano S. Pauli.

De quarto altari

Quatum est sub invocatione S. Nicolai, cuius icon est utcunque decens, sed non est clathris, neque cancellis septum.

Fenestella item pro urceolis et candelabris prout et elegantioribus caret. Redditi ejus sunt viginti quinque modii litigiosi sed adversariam partem non novit Pastor et causam litis ignorat ; quorum reddituum prout et onerum documenta petenda sunt a Fayn canonico Tungrensi ⁽¹⁾ altaris rectore.

Le troisième autel

Il est sous le patronage de la Sainte Croix et est situé au milieu de l'église, sa longueur est de 4 coudées, sa largeur de 2, il a un tableau assez beau. Il n'a pas de grillage, de logette pour les burettes ; il a une prédelle et des ornements assez élégants.

Il rapporte un muid. Les pièces comptables de ce revenu et des charges doivent être demandées au Sr Croelen, chapelain de Saint-Paul.

Du quatrième autel

Le quatrième autel est sous le patronage de saint Nicolas. Son tableau est convenable, mais il n'est fermé ni par une grille ni par une barrière.

Il n'y a ni loge pour les burettes ni candélabres convenables. Les revenus sont de vingt-cinq muids. On le conteste mais le curé ne connaît pas la partie adverse, pas plus que la cause du litige. Les registres des revenus et des charges sont à demander au chanoine Fayn de Tongres, recteur de l'autel.

(1) Le chanoine Fayn n'est pas cité dans les trois volumes de Ch. M. T. THYS, *Le Chapitre de Notre-Dame à Tongres*, Anvers, 1888.— S'agit-il du chanoine de Saint-

Quintum altare

Est sub invocatione S. Trinitatis 4 cubitus longum, 2 latum. Habet iconem vetustate omnino obsoletam. Candelabris decentibus, ornamenti, cancellis prout et fenestella pro urceolis caret. Ejus reddituum et onerum documenta dicit Pastor a Bayll canonicus S. Pauli petenda qui est hujus altaris rector.

Capella

Unica est hic ad latus evangelii ita extracta ut hemycicli formam exhibeat, pavimentum ejus est lateritium ; est cancellis ligneis septa ; fenestras habet satis munitas. Parietes non sunt picti.

Legata et anniversaria semel in anno celebranda	
M ^r Joannes Ramey legavit pro anniversario	5 flo. bb.
Solvit Catharina Licku parochiae S. Nicolai	— —
Domicella Johanna de Sens et Margareta Buisse pro suo anniversario legarunt	6 sex. speltae
Solvit Andreas de la Bu et Lampertus del Bay in Lanoy (1) prope Leodium	

Le cinquième autel

Il est sous le patronage de la S. Trinité, il a 4 coudées en longueur, 2 en largeur. Il a un tableau presque effacé par le temps. Il manque de candélabres décents, d'ornements, de grillage, de loge pour les burettes. Les registres des revenus et des charges sont à demander, dit le curé, au chanoine de Saint-Paul, Bayll, qui est le recteur de cet autel.

La chapelle

Il n'y en a qu'une, elle est située du côté évangile et construite de telle sorte qu'elle forme un hémicycle, son pavement est en bri-

Servais à Maastricht, Guillaume Fayn, titulaire de plusieurs bénéfices liégeois ? Sur ce personnage, voir : *Inventaire analytique de documents relatifs à l'histoire du diocèse de Liège sous le régime des nonces de Cologne (1584-1606)*, par DESSART, HALKIN, HOYOUX, p. 140, note 3 (*Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, sect. B, Nonciature de Cologne, 2).

(1) Il y a un Lannoy près de Paliseul et plusieurs en Hainaut. Je n'en connais pas près de Liège. Il s'agit peut-être de Lanaye, un toponyme du genre existant à Herstal.

Jacobus Licku et Catharina ejus uxor legarunt ex quibus fabrica habet	2m. speltae
Remanent pro anniversariis	3 sex. speltae
Solvunt Paulus de Horeon et relicta Lybon	16 sex.
Joannes Herson et Antonius de la lore lega- runt pro suo anniversario	2 flo. bb.
Hypothecatos super domo juxta pontem Jesui- tarum (¹) Joannes Faschin legavit pro suo anni- versario	2 flor. $\frac{1}{2}$
Solvunt repreaesentantes Johannaे Pauli Dionysius de Meling legavit	8 f. $\frac{1}{2}$
Solvuntur supra domum Tolled (²)	
Jehenna Schabot legavit pro suo anniversario fabrica et pastori simul	30 f. bb.
Solvit relicta Petri de Dolleng conta de Marck legavit	3 f. et 1 g.
Solvit Johannes clericus	
Domicella Eaff legavit	3 f. et 1 g. insolubiles
Joannes Huckney legavit fabrica et ecclesia mediatim	1 m. speltae
Solvit Joannes Noel	
Anne le Gouvernuer legavit	8 f. bb.
Solvit Aegidius de Troy Hareng	
Agnes de Noanis legavit	6 sex. speltae
Solvit Mathias de Hugen	
Maria Heela, item Adam Davingnon legarunt pro suo anniversario	31 f. bb.
Arnoldus Caree legavit pro suo anniversario	20 sex. speltae
Maria vidua Adoe Jeseu legavit	6 denarios

ques. Elle est fermée par une barrière en bois, elle a des fenêtres assez bien protégées. Ses parois ne sont pas peintes.

(1) Le pont des Jésuites à Liège réunissait la rue de l'Étuve à l'Église des Jésuites à l'emplacement de l'actuelle Salle Académique de l'Université.

(2) Sur la maison du chanoine Tholet, voir : Marie DELCOURT et Jean HOYOUX, *Torrentius, créancier de Chapeauville*, dans *Miscellanea Gessler*, t. 1, pp. 376-385, Louvain, 1948.

Adam Davingnon carpentarius legavit	3 denarios
hypothecatos super domo Ludovici de Los	
M ^r Johannes Courart legavit	1 flo. Leod.
hypothecarum super domo Johannis de carrier	
juxta viridem sylvam	
M ^r Arnoldus Caree et M ^r Ludovicus Lantremeng	
legarunt	1 m. speltae
in Tilleur. Item in Engee	20 sex. speltae
Item in Fesch (1)	1 m. speltae
ad orandum pro confraternitate S. Annae et Re-	
migii Stephanus a valle	5 flo. mon. Leod.
Hypothecatos super domo qua utuntur Clarissae	
Fastradus Radoul	1 m. speltae
Jeronymus Bosseret, Anna Vermal ejus uxor	2 flo.
Michael de Bock et Henricus ejus frater legarunt	6 denarios
Pastori et fabricae ... 25 super domo Michaelis	
vid hypothecatos	
Anna le Gouverneur	5 fl. et 12 g.
hypothecatos super domo trium halecum (2)	
prope ecclesiam Mariae Magdalena	
Agnes de Nouvis (3) et Franciscus ejus filius	6 sex. sp.
M. Servatius de Pree legavit	1 m. spelt. solvit
Mariet in Condrouisia prope S. Severinum (4)	
Theodoricus Rocktar legavit pastori	1 m. speltae
	4 sex. pro fab.
Solvit Bluta	
Dna Hellu legavit	1 m. speltae
Solvit Johannes Onckle et alterum modium	
quem solvit Mellong	
M ^r Everhardus et D ^{na} Agnes ejus uxor	4 fl. m. Leod.
hypothecatos super domo prope ecclesiam S. Ni-	
colai	
Anna Henck legavit	3 den. et 10 fl.
hypothecatos super domo sua in insula (5)	

(1) Sans doute les communes peu éloignées de Tilleur, Engis et Fexhe.

(2) Maison des Trois harengs, voir *supra*, p. 166.

(3) Neuvicte, wallon Noûvice, quartier de Liège.

(4) Sans doute St-Severin en Condroz.

(5) Dans l'Ile [à Liège].

Dnus Laurentius Anselmi legavit	1 m. spel.
hypothecatum super domo et horto pro can-	
tando sacro venerabilis sacramenti	
Dm ^{us} Gerhardus Brouwier pastor legavit	11 sex. speltae
quae solvit Balduwinus de Bellerey verum jam	
est in desperatis	
Henricus de Haeck legavit	1 sex. speltae
<i>Redditus Fabricae</i>	
Petrus de Bolken et Catharina ejus uxor legarunt	
½ spel. fabricae.	
Domicella Bettling legavit 3 sex. speltae solvuntur	
in Heneff	
Ludovicus de Masson legavit fabricae	4 m. Leod. et 3 s.
hypothecatos super domo Crassi Wilhelmi	
Joannes Gerhardi legavit 3 flo. hypothecatos super	
domo dicta Palatii.	
M ^r de Cray et Bartholomeus ejus filius legarunt	1 sex. speltae
quea solvit Costinus Helling ex Doncel.	
D ^{us} Gerhardus pastor in Bruise legavit	3 sex. speltae
M. Leonardus Pellis et Johanna Serey legarunt	4 flo. Leod.
<i>Hypothecatos super domo Johannis Rick prope</i>	
<i>Carmelitas.</i>	
Leonardus Belles legavit 3 flo. cuius rei pastor nec se vidisse	
documentum nec solutionem habuisse queritur.	
Interrogatus pastor an haberet aliqua horum legatorum docu-	
menta respondit non.	
Item an pro unoquoque horum semel in anno celebraret respon-	
dit affirmative, non tamen potuit exprimere determinatum tempus.	

Legs et anniversaires à célébrer une fois l'an

Léonard Belles a légué 3 florins, le curé dit n'avoir aucun docu-
ment de la chose et se plaint de n'avoir pas reçu de payement.

Interrogé sur le point de savoir s'il y a quelque document relatif
à ces legs, le curé répond négativement.

De même [interrogé pour savoir si] pour l'un ou l'autre de ces
dons il célébrait pendant l'année, il répondit affirmativement, mais
il n'a pas pu déterminer la date exacte.

Onera pastoris ratione horum legatorum

Accipit hinc pastor duos ducatos quos solvit matriculario. Item quatuor sextaria vini quae F. Predicatoribus et Carmelitis procedit.

Ecclesia

Ecclesiam hanc esse consecratam colligitur ex festo dedicationis quod in octava Paschae celebratur, sed quando vel a quo nullo instrumento constat. Spectat meridiem ; est ad similitudinem crucis aedificata, multitudinis capax. Habet tres naves. Pavimentum lateritium est, alicubi prominens, alicubi depresso. Non sunt sordes circum ecclesiam. Chorus est a reliquo ecclesiae corpore separatus. Non ascenditur in ecclesiam per gradus. Collatio spectat ad abbatem S. Jacobi.

Portae et ostia

Habet haec ecclesia portas duas, alteram qua ad aedes pastoris, alteram qua ad ecclesiam itur, utramque utrumque firmam.

Charges du curé consécutives à ces legs

Le curé reçoit pour cela deux ducats qu'il donne au sacristain. De même quatre setiers de vin qu'il transmet aux Frères Prêcheurs et aux Carmes.

L'Église

La preuve de la consécration de l'église résulte de la fête de la dédicace qui se célèbre dans l'octave de Pâques, mais quand et par qui aucun document ne l'indique. L'église est tournée vers le sud, elle a la forme d'une grande croix, est assez grande pour les paroissiens. Elle a trois nefs. Son paviment est en briques, avec des saillies et des creux. Il n'y a pas de saletés autour de l'église. Le chœur est séparé du reste de l'église. Il n'y a pas de marche pour entrer à l'église. C'est l'abbé de Saint-Jacques qui est le collateur.

Portes et issues

Cette église a deux portes, une qui conduit au presbytère, l'autre par laquelle on entre à l'église. Elles sont solides, l'une et l'autre.

De fenestris

Fenestrae foribus patent, neque clathris, neque cancellis munitae
unde fuit semel tabernaculum gestatorium cum S^mo sacramento
ablatum.

Sepulchra

Nulla sunt in hoc templo particularia de quibus pastori constet.

Confessionale

Unicum est ex asseribus compaginatum ; canonum poenitentia-
lium, casuum in bulla in coena Dⁿⁱ reservatorum, precum a confes-
sario dicendarum, formaeque absolutionis tabulae affixa non sunt
neque tam aperto loco situm est ut confessarius et poenitens con-
spici ab omnibus possit.

Suggestus

Est in medio templi juxta altare S. Crucis, ex quo non singulis

Des fenêtres

Les fenêtres s'ouvrent avec des battants, elles ne sont protégées ni par des barrières ni par des grilles, ce qui explique qu'une fois le tabernacle portatif a été volé avec le S. Sacrement.

Les tombeaux

Il n'y en a aucun dans l'église sur lequel le curé cache quelque chose de particulier.

Le confessionnal

Il y en a un seul, fait de planches assemblées. N'y sont pas affichés les règles des pénitences, les cas réservés dans la bulle *In coena Domini*, les prières à dire par le confesseur et la formule d'absolution. Il n'est pas situé dans un endroit tellement découvert que le confesseur et le pénitent ne puissent y être vus par tous.

La chaire

Elle est au milieu de l'église, à côté de l'autel de la Sainte-Croix. C'est de là que le curé prêche aux fidèles chaque dimanche. Après

diebus dominicis populum alloquitur pastor ; loco capsarum et abacorum colligit aliquis eleemosynas facta concione.

De vase aquae lustralis

Est juxta fores templi ex lapide caeruleo confectum, cujus aqua sacra solet octavo quoque die renovari.

Campanile

Repertum est eminere campanile super vestibulo templi, in cuius vertice crux aenea conspicitur. Campanae sunt tres, quando consecratae ignorat pastor ; credit tamen esse consecratas. Funes sump-tibus fabricae comparantur.

Coemiterium

Est a dextro ecclesiae, latere versus meridiem spectans, est admodum inaequale, septum est muris, ruinam undequaque minitantibus. Nulla crux in medio erecta conspicitur sed apposita dun-taxat ad murum ecclesiae. Nulla est hic capella in qua pro mortuis preces aliquando fundantur.

le sermon quelqu'un rassemble les aumônes dans l'endroit où l'on conserve les cassettes et les plateaux.

Du bénitier

Il se trouve près des portes de l'église et est en pierre bleue ; l'eau bénite est renouvelée tous les huit jours.

Le clocher

On a vu que le clocher était construit au-dessus de l'entrée de l'église, au sommet, il y a une croix en cuivre. Les cloches sont au nombre de trois. Le curé ignore l'époque à laquelle elles ont été bénies, il croit cependant qu'elles l'ont été. Les cordes sont fournies aux frais de la fabrique.

Le cimetière

Il est situé à droite de l'église et est tourné vers le midi. De forme irrégulière, il est entouré de murs menaçant ruine de tous côtés. Il n'y a pas de croix au milieu, mais on en voit une accolée au mur de l'église. Il n'y a pas de chapelle où des prières auraient été fon-dées autrefois pour des morts.

Sacristia

Versus meridiem juxta majus altare constructa est. Pavimentum est lateritium et prout et ipse locus sordidum ac spurcum. Fenestrae sunt clathris ferreis munitae. Oratorium labellumque cum manutergio ad abluendas tergendasque manus desunt. Armaria ad suppellecilem sacram conservandam sunt satis decentia. Nullae sunt chartae in quibus orationes sacerdotalibus indumentis accomodatae, missae anniversaria, indulgentiae ecclesiis vel capellis concessae contineantur.

Suppellex ecclesiae

Casulae sunt tritae omnes et ex vili admodum.

Quatuor sunt calices quorum tres sunt argentei deaurati, quartus vero ex aurichalco. Umbellae pro temporum varietate sunt, diversae mantiliae et mappae octo, antependia quatuor eaque satis decentia, candelabra aenea quatuor, urceolorum paria duo. Pastor sacristiae clavem in altari majori asservat, missalia duo eaque nullius omnino momenti, corporalia item duo.

La sacristie

Elle est construite du côté sud, à côté du grand autel. Son pavé en briques est comme tout cet endroit misérable et malpropre. Les fenêtres sont protégées par des barreaux en fer. Il n'y a ni prie-Dieu ni cuvette avec essuie pour se laver les mains. Les armoires où l'on range les objets du culte sont assez convenables. Il n'y a pas d'écrits consignant les prières que l'on dit en revêtant les ornements sacerdotaux, les anniversaires de messe, les indulgences octroyées aux églises et aux chapelles.

Le mobilier de l'église

Les chasubles sont toutes usées et faites de tissu très ordinaire.

Il y a quatre calices dont trois en argent doré, le quatrième est en laiton. Il y a des baldaquins différents suivant la diversité du temps, il y a plusieurs serviettes et huit nappes, quatre devantiers, ceux-là assez beaux, quatre candélabres en cuivre et deux paires de burettes. Le curé conserve la clé de la sacristie dans le grand autel. Il y a deux missels de nulle valeur et deux corporaux.

Domus pastoralis

Est ecclesiae plane contigua. Habitatur a parocho et a duabus filiabus spiritualibus, una parochi sorore, altera ancilla. Est domus satis commoda. Culina est inferius, subsequitur satis elegans cubiculum a culina solo pariete distinctum. Habet satis magnum et amoenum viridarium, tabulatum praeterea unum atque alterum. Area et atrium desunt.

Fundatio ecclesiae

Ecclesiae fundatio praesupponitur ab abbatte S. Jacobi. Habuerunt parochi aliquando vi fundationis prandium in monasterio S. Jacobi cui tamen per decretum aliquod est derogatum, cujus sequitur tenor.

In nomine Domini Amen.

Ecclesiae Leodiensis humilis M. tam futuris quam praesentibus in perpetuum notum facimus praesenti pagina quod de capella

Le presbytère

Il est tout contre l'église. Il est occupé par le curé et ses deux filles spirituelles, l'une est sa sœur, l'autre sa servante. La maison est assez commode. La cuisine est en bas, il y a ensuite une assez belle pièce séparée de la cuisine par une simple paroi. Elle a un verger assez grand et agréable, l'une et l'autre pièces sont planchées. Il n'y a ni cour ni vestibule.

Fondation de l'église

L'église est supposée avoir été fondée par l'abbé de Saint-Jacques. Les curés eurent droit autrefois en vertu de la fondation à être nourris à l'abbaye de Saint-Jacques. Cette coutume a été modifié par un décret dont voici la teneur :

Au nom du Seigneur, nous, humble M. de l'Église de Liège à tous présents et à venir faisons savoir que au sujet de la chapelle de Saint-Remi dont on sait que l'investiture regarde l'abbé de Saint-Jacques, l'abbé Herman⁽¹⁾ qui la dirige actuellement en accord avec les frères de l'endroit a décidé ceci :

(1) Herman, abbé de Saint-Jacques de 1186 à 1188.

S. Remigii cuius investitura ad abbatem S. Jacobi pertinere cognoscitur abbatis Hermanni qui nunc eidem preest et fratrum ejusdem loci assensu hoc ordinatum est.

Quicumque ejusdem capellae presbyter fuerit conventui 40 solidos monetae publicae his 4^e terminis solvet, in Natali Domini, in Paschate, Pentecoste et festo Omnium Sanctorum, quos idem conventus ita distribuet in anniversario patris mei Conrardi Ducis Seringiae 6 idus januarii, in anniversario fratris mei Ducis Bartholdi ; 6 idus novemboris, decem ad refectionem fratrum expendetur, decem autem custodi ecclesiae S. Jacobi ad supplementum monasterii dabunt.

Hoc quoque sciendum quod ejusdem capellae S. Remigii presbyter in Natali Dⁿⁱ, in Circumcisione, in Epiphania, in festo Purificationis, in Septuagesimo, in Palmis, in Pascha, in Pentecoste, in Assumptione B. Virginis, in festo Omnium Sanctorum et in dedicatione ecclesiae et in anniversario Domini Balduwini episcopi et quibuscumque diebus abbatii in divinis officiis exhibuerit eandem quam fratres portionem accipiat in refectorio et abbe defuncto praebendam refectorii per annum integrum personaliter quotidiam accipiet.

Hujus itaque ordinationis paginam ne quis in posterum immutare

Quiconque sera curé de cette chapelle payera au couvent 40 sous aux quatre termes suivants : Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint, argent que le couvent distribuera, à l'anniversaire de mon père Conrard Leduc de Seraing, le 6 des ides de janvier, à l'anniversaire de mon frère Leduc Barthold, le 6 des ides de novembre, 10 [sous] seront payés pour la nourriture des frères, 10 encore au portier de Saint-Jacques.

Il faut aussi savoir que le curé de ladite chapelle de Saint-Remi, à Noël, à la Circoncision, à l'Épiphanie, à la Purification, à la Septuagésime, aux Rameaux, à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption de la Vierge, à la Toussaint, lors de la dédicace de l'église, lors de l'anniversaire de l'évêque Baudouin et à chacun des jours où il assistera l'abbé à l'office, recevra au réfectoire la même part que les frères et au décès de l'abbé, il recevra à titre personnel une prébende quotidienne de réfectoire pour un an entier.

Pour que personne ne s'avise de changer ou de violer cette ordon-

vel violare praesumat, sigillo eam nostro roborari et testibus infra-scriptis muniri jussimus sigillo Alberti majoris ecclesiae praepositi et archidiaconi.

Actum ab incarnatione Domini Millesimo cent^{mō} 8^{mō} 7^{mō} (1).

Interrogatus pastor an frueretur his quae hoc decreto pastoribus indulgentur. Respondit: si veniat se parum aequis oculis a fratribus aspici, se non haberri superbū.

Lites ratione bonorum pastoratus

Omnes omnino conclamatae eo quod in patria regia litigandum ubi parum audiuntur Leodienses.

In primis sunt litigiosi 5 m. in Hesta patria regia. Adversarii sunt filii quondam Joannis Jacq. et filii Eustachii del Preel, hoc fundatione nixi quod prae-supponant praedecessores suos redemisse quod non satis liquido constat.

Praeterea deperdita sunt 11 sextaria speltae quae non sunt soluta

nance, nous décrétons qu'elle soit validée de notre sceau et confirmée par les témoins ci-dessous inscrits. Nous ordonnons qu'elle soit munie du sceau d'Albert prévôt et archidiacre de la grande église.

Fait l'an 1187 de l'incarnation du Christ».

Interrogé pour savoir s'il profitait de toutes ces choses octroyées aux curés, il répondit qu'il ne faisait pas le fier même s'il était regardé d'un assez mauvais œil par les frères.

Procès pour les biens du pastorat

Tous sont en perdition, parce qu'il faut les plaider dans le pays du Roi où les Liégeois ont peu d'audience.

Il y a d'abord en litige cinq muids à Herstal, pays du Roi. Les adversaires sont les fils de feu Jean Jacques et les fils d'Eustache de la Préalle. L'argument sur lequel ils s'appuient est qu'ils prétendent que leurs prédécesseurs ont racheté cette rente, ce qui ne paraît pas clairement.

En plus ont été perdus 11 setiers d'épeautre qui ne sont plus

(1) J. STIENNON, *Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209)*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1951, pp. 446-447, a édité cette charte sans la traduire. — Notre copie présente beaucoup de variantes.

a quinquaginta quatuor annis et amplius idque ratione bellorum et quod mortui sint debitores.

Litigiosi sunt praeterea redditus altaris S. Trinitatis de quibus supra in titulo de 5^o altari.

Rector

Rector hujus ecclesiae est Mr Lambertus Mercantius per collationem abbatis S. Jacobi. Possessio ejus est pacifica, annum 48 aetatis agit, vir est gravis et mediocriter doctus.

De animabus

Quibus ex utroque sexu eucharistiae sacramentum suscipere licet ii ex ut sunt quadringenti. Liber status animarum est multum abjectus. Non refert pastor nomina contrahentium in librum. Non habet etiam codicem in quo mortuorum nomina notentur. Summum quod accipiti pastor in exequiis sunt 30 stuf. B.B.

De indulgentiis

Nullae sunt hic partes indulgentiae ut nec ullaes particulares ex voto consuetudines.

payés depuis cinquante quatre ans et plus par suite des guerres et de la mort des débiteurs.

Sont encore discutés les revenus de l'autel de la Sainte Trinité desquels il a été fait mention dans le paragraphe intitulé : du 5^e autel.

Le curé

Le curé de cette église est Mr Lambertus Marchand. Il a été désigné par l'abbé de Saint-Jacques. Son pastorat est sans histoire. Il a 48 ans, c'est un homme sérieux mais peu instruit.

Des âmes

Ceux auxquels il est permis de recevoir le sacrement de l'eucharistie sont quatre cents. Le livre des âmes est très mal tenu. Le curé ne note pas les noms des contractants dans le livre. Il n'a même pas un registre pour consigner les noms des morts. Le plus que le curé reçoit est la somme de 30 stuf. B.B. pour les obsèques.

Des indulgences

Il n'y a aucune espèce d'indulgence, il n'y a pas de coutumes particulières résultant de l'accomplissement d'un vœu.

De schola doctrinae christianaæ

Nulla est hic schola doctrinae christianaæ idque ex defectu mediorum quae ad magistrum sustentandum requirerentur.

De Fabrica

Duodecim habet modios quotannis prout latius super titulum de anniversariis. Comprehensis tamen quinque pauperibus alioquin distribuendis qui propter inopiam ecclesiae pro luminaribus, latrice, vino, panibus et ornamenti ecclesiae impendunt nec non etiam pro tectis et campinili (*sic*). Mamburnus est Antonius Ons.

Sodalitas Venerabilis Sacramenti

Est hic sodalitas Venerabilis Sacramenti sine regulis et sine dote, unico modio speltae excepto, qui inter pia legata comprehensus est. Non habet ulla indulgentias. Est et alia sodalitas S. Remigii quam sine regulis et dote pastor asserit. Ex piis tamen legatis constat quendam Ludovicum Lantremang legasse pro ea unum modium speltae. Non est hic alia confraternitas.

De l'école de catéchisme

Il n'y pas d'école pour l'enseignement de la doctrine chrétienne, cela faute de moyens pour payer le maître.

De la Fabrique

Elle a douze muids par an ou par intervalle plus grand suivant le libellé des anniversaires, y compris cinq muids qu'il faudrait distribuer aux pauvres mais à cause de la pauvreté de l'église, ils sont dépensés pour le luminaire, la lessive, le vin, les pains, les ornements de l'église et également pour les toits et le clocher. Le mambour est Antoine Ons.

Confrérie du Saint Sacrement

Il y a une confrérie du Saint Sacrement, sans règle ni dotation, à part un muid d'épeautre qui est compris dans des legs pieux. Aucune indulgence n'y est attachée. Il y a aussi une autre confrérie de Saint-Remi que le curé dirige sans règle ni dotation. Dans les legs pieux, on trouve toutefois qu'un certain Louis Lantremange a légué un muid d'épeautre en sa faveur. Il n'y a pas d'autre confrérie.

Legata pro pauperibus

Legati sunt pro iis tantum 5 modii de quibus superius in titulo de fabrica. Nulla sunt apud pastorem decreta prioris alicujus visitationis nec est hoc archivium.

De statu personali

Pastor est Dominus Lambertus Mercantius, Coloniae in Magistratum Philosophiae promotus, educatus Leodii in aedibus paternis. Legittimus filius quondam Henrici Mercantii. Parentes ejus fuerunt homines mediocris fortunae. Habet fratrem unum Cappucinum, alterum vinitorem, sororem penes se habitantem cum ancilla, bonae vitae (ut appareat) et bonae conversationis.

Non habet patrimonium. Sanus est complexione. Suscepit sacros ordines jam ab anno 24 quo coepit pastorali munere perfungi. Dicit se non esse promotum per saltum non tamen distinete novit quando ad diaconatus et subdiaconatus ordinem sit promotus.

Emisit professionem fidei. Habet vicariam in S. Paulo quae valet septem decim modios et vicariam in S. Lamberti quae ad 30 modios aestimatur.

Llegs pour les pauvres

Cinq muids ont été légués pour eux, il en est fait mention dans le chapitre qui traite de la fabrique. Il n'y a chez le curé aucun décret faisant état d'une précédente visite et il n'y a pas d'archives.

Situation personnelle

Le curé est maître Lambert Marchand, diplômé de Cologne, maître en philosophie, élevé à Liège dans la maison de ses parents, fils légitime de feu Henri Marchand. Ses parents étaient de condition modeste. Il a un frère capucin, un autre vigneron, une sœur habitant avec lui avec une servante. Il est de vie honnête, à ce qu'il semble, et de bons rapports.

Il n'a pas de fortune personnelle. Il est en bonne santé. Il a reçu les ordres à sa 24^e année, époque à partir de laquelle il remplit sa charge pastorale. Il dit qu'il n'a pas été promu d'emblée, mais il ne se rappelle pas bien quand exactement il a été fait sous-diacre, puis diacre.

Il a fait sa profession de foi. Il a un vicariat à Saint-Paul qui vaut 17 muids et un autre à Saint-Lambert qui est estimé à 30 muids.

Vicariam in S. Paulo habuit via permutationis cum beneficio rurali idque consensu ut asserit ordinarii, hac potissimum causa ad permutandum inductus ut haberet residentiam in urbe. Habet aliud beneficium in Clavier 4 modiorum.

Incedit in habitu et tonsura, nullum aliud habet beneficium pastorale. Non obtinuit dispensationem pro pluralitate beneficiorum.

Dicit morari in sua parochia pastorem quendam pagi Daillieur dictum Ludovicum qui excitavit duas proles ex quadam jam mortua et jam agit cum ancilla. Dicitur frequentare tabernas.

Pastor non exigit pecunias pro administratione sacramentum, sed accipit a dantibus ultiro. Contrahit sponsalia juxta formam ecclesiae. Utitur etiam forma ecclesiae in absolutione et conjunctione matrimoniorum. Non sunt haeretici in sua parochia. Non celebrat singulis diebus in sua ecclesia.

Singula pastoris beneficia ad unum revocata restringuntur ad sexaginta modios annuos.

Il a eu le vicariat de Saint-Paul par voie d'échange contre un bénéfice rural et cela avec le consentement de l'ordinaire comme il l'affirme, poussé principalement à cette permutation parce qu'il avait sa résidence dans la ville. Il a un autre bénéfice à Clavier, de quatre muids.

Il porte l'habit et la tonsure et n'a aucun autre bénéfice pastoral. Il n'a pas eu de dispense pour son cumul de bénéfices.

Il dit qu'il a dans sa paroisse un certain curé de la commune d'Alleur, appelé Louis, qui a eu deux enfants d'une femme morte à présent et qu'il a des relations coupables avec sa servante. On prétend qu'il fréquente les cabarets.

Le curé ne demande pas d'argent pour l'administration des sacrements, mais il accepte lorsqu'on lui en offre spontanément. Il célèbre les fiançailles suivant le rite de l'église. Il suit ce rite également pour administrer le sacrement de pénitence et faire les mariages. Il n'y a pas d'hérétique dans sa paroisse. Il ne dit pas la messe tous les jours dans son église.

Les bénéfices du curé au total se réduisent à 60 muids annuellement.

Église Saint-Jean Baptiste

De ces trois églises, Saint-Christophe, Saint-Nicolas-au-Trez et Saint-Remi, c'est la première qui est sans conteste la plus grande et la plus dotée. Son curé est également le plus capable et le plus instruit. Mais les deux autres recteurs font honnêtement leur devoir et leurs églises, sans être très riches, sont quand même relativement en ordre. Au total le nonce devait être satisfait de ces trois inspections.

Il en fut tout autrement lorsqu'il visita l'église Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui démolie, située alors à l'angle des rues actuelles de Saint-Jean-Baptiste et Féronstrée, dans un quartier très populeux.

Le curé de cette église était nommé par élection populaire suivant un système particulier que G. Kurth a décrit autrefois (¹) et sur lequel je ne reviendrai pas ici. Ce système d'élection populaire aboutissait à des abus absolument incroyables, le peuple finissant par désigner celui des candidats qui lui semblait le plus drôle et surtout celui qui payait le plus à boire.

Les curés élus de cette façon menaient naturellement dans la suite des vies peu édifiantes, leurs mœurs étant un outrage continual à la plus élémentaire bienséance. Telles celles de ce curé Léonard Mottet, en fonctions lors de la visite d'Albergati et contre lequel, de même que contre son compère Gilles Coppe d'Or, chapelain de l'Hôpital Saint-Jean-Baptiste, on envoya à Rome un rapport dont voici quelques extraits :

« ... ils diront comme je crois la mauvaise vie du curé et aussy la vie meschante et lubricque du Chapelain de l'hospital, asscavoir Messire Giel Coppe dor. Tous ceulx là sceit bien quil at souvent violé l'hospital, entre les autres il at fait ung enfant à la servante dudit hospital, tellement que ladite servante mourut dedans son lict et faut-il tous les jours nourir lenfant et l'entretenir audit hospital et at come on dit couché plusieurs fois avec autres filles et femmes estant malade audit hospital, dabondant il at aussy laissé mourir plusieurs personnes sans estre administré et souvent fois

(1) G. KURTH, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège*, dans le *Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 14, 1904, pp. 223-249. — Sur la paroisse Saint-Jean-Baptiste, voir aussi : Léon LAHAYE, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège*, dans le *Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 22, 1930, pp. 1-51.

lors quil est question d'administrer on le trouve yvre comme une beste, que lors quil est question de donner lextreme unction il veut baptiser et jure ordinairement comme un soldat. Tellement que le commissaire Marcelis at esté constraint de l'aller très bien battre en sa chambre, ne pouvant plus endurer sa meschante et dépravée vie, car toute les nuict il se couche tantoest sur ung lict ou sur lauter et estant couché ne prend point la peine de se lever pour ses necessitez tellement quil a pourri deux ou trois des plus beaux licts dudit hospital ; il est impossible de compter la dixième part de sa meschanceté.

» Touchant le curé, il tient tous les jours taverne en sa maison, et quant aux maisons qu'il fréquente pour exercer sa paillardise, les maîtres dessus nommez ⁽¹⁾ le diront bien s'ils veulent, davantage lesdits maîtres m'on dit que ledits curé at deschiré des muyds hors du registre des pauvres et maintenant il les reçoit que l'on n'en sceyt rien, s'enivrant tous les jours comme unne beste et en toute compagnie ou il se retrouve, il ne fait que se mocquer et rire de Monsieur le Nonce » ⁽²⁾.

En riposte à cette situation incroyable, le nonce mit sur pied un nouveau système d'élection qui palliait tant bien que mal aux inconvénients extrêmes de l'ancien mode de désignation.

Quant à son inspection de l'église, il n'en fit pas consigner les détails, comme pour les autres, dans un long compte-rendu par son notaire. Il rédigea simplement des décrets ou réformes qui en disent long sur l'état dans lequel il avait trouvé l'église.

Ces décrets, comme la réforme électorale, ne furent publiés que bien après la mort du consciencieux Albergati. Ils ne furent imprimés et affichés qu'en 1682 sous le nonce Visconti, plus d'un demi-siècle après la grande inspection.

Ces décrets ont été consignés dans un imprimé devenu extrêmement rare aujourd'hui, dont on trouve un exemplaire au Vatican,

(1) Il s'agit du commissaire Marcelis, de Jean Hardi maître de la maison du « fer de cheval » en Hors-Château, de Guillaume Dalken, demeurant sur la Batte, de Jean Bouilhe, demeurant à la halle des drapiers, de Jean de Beyne, maître de la maison « Pier Lyon » sur la Batte, de Lambert Lombar, demeurant « az hault gré en Pottirue », auteurs de la pétition en question.

(2) Ce rapport se trouve conservé aux Archives Vaticanes dans l'*Archivio della Nunziatura di Colonia*, vol. 139.

dans l'*Archivio della Nunziatura di Colonia*, mais également à la Bibliothèque de l'Université de Liège sous la cote 41813B.

Cette brochure est intitulée : *Decret fait dans la visite de l'Église paroissiale de St-Jean-Baptiste en Liège par Illustrissime et Réverendissime Monseigneur Antoine Albergato, Évêque Vigiliarum et Nonce Apostolique sur l'Élection des Ministres le 27 Décembre 1613*. Elle est datée de 1682.

Voici retranscrits les articles qui concernent l'église, on pourra se rendre compte, en les lisant, de l'état dans lequel le nonce la trouva lors de sa visite de 1613.

» Que le Tabernacle de pierres du St Sacrement soit garny des planches et d'une étoffe de soye, afin que les ordures et l'humidité ne le gâtent pas, et que les marches faites pour y monter soyent racommodées dans un mois, autrement suspensions (*sic*) le Curé : et qu'entretemps on n'y remet pas le St Sacrement⁽¹⁾.

» Qu'on achète dans 15 jours une Boite d'argent pour conserver les petites hosties pour la communion du Peuple.

» Que le Curé ait un livre dans quel il marque tous les noms des communions aux Paques et de ceux qui ne communient pas, dont il en portera tous les ans la marque après l'Octave des Paques au grand Prévôt de Liege à peine de deux livres de Flandre.

» Qu'il ait de plus un livre de l'état des ames de toute la Paroisse, dans quel il décrire chaque famille, et marque tous ceux qui communient et ne communient pas.

» Qu'il ait un livre dans quel il décrire tous les noms des Baptizés, un autre dans quel il mette les noms des mariés, et encore un autre dans quel il écrive les noms de ceux qui ne sont pas de sa paroisse jouxte le precept des présens décrets généraux.

» Que le curé soit au futur plus diligent à ouïr les confessions, et à servir les malades de l'Hopital et ses paroissiens : autrement qu'il soit muicté : car plusieurs se plaignent que beaucoup sont morts sans Sacremens à cause de sa négligence.

» Que le même pasteur avec ses chapelains chantent trois fois par sepmaines grand-messe avec diacre et sous-diaacre ensuite du serment par eux preté, et comme nous avons appris que du temps passé les chapelains ont eue la charge de cinque messes par sepmaines et qu'elles furent reduittes à trois par Mrs les Deputez cette

(1) Cet article en dit long sur l'état dans lequel se trouvait l'église.

reduction étant faite par des gens qui n'en ont pas l'autorité, qu'on sache qu'elle est et fut nulle.

» Le Baptiste qui empêche l'église pour ce qu'il est placé à coté gauche hors la chapelle ou il était, qu'il soit replacé au même lieu dans deux mois à peine de suspendez a présent pour alors.

» Que l'on mette dans la sacristie un livre dans quel tous ceux qui ont dit messe écrivent de leur main propre à quelle intention ils l'ont ditte, autrement qu'ils passent pour n'avoir pas dite la messe ce jour là.

» Que dans un mois on pourveoie d'un confessional dans l'église selon la forme par nous prescritte, autrement défendons aux prestres de n'entendre aucune confessions principalement des femmes hors du confessional.

» Que les curés et chapelains fêtes et dimanches enseignent le catéchisme aux enfans à une heure après midy, et qu'ils les appellent au son de la cloche, que si le curé est négligent en cela qu'il soit mulcté par le fisque.

» Nous entendons qu'on supprime une chapelenie ; et que les maîtres et tenans de leur autorité propre en distribuent la moitié des revenus au prédicateur, et l'autre moitié au Curé : mais come ce demembrement se pratique par ceux qui n'en ont pas l'autorité, il ne vaut rien et qu'ils prenent gardent à leur conscience et à l'indemnité de l'église.

» Que les curés et chapelains gardent leur serment tant au regard du service divin, des heures canoniales, des messes, qu'au regard de tout le reste y contenu : autrement qu'on les mulcte des peines prescrites.

» Qu'on n'admette aucun chapelain ou autre aux confessions à moins qu'il ne soit aprouvé par l'Ordinaire.

» Que les curé et chapelains chantent l'office divin dans l'église avec les autres come ils font serment. Autrement toutes les fois qu'il en auront estés absens sans empêchemens légitime, come dans les decrets généraux qu'ils perdent trois soux à distribuer chaque jour entre les présens, et qu'on en choisisse un d'eux pour marqueur, qui soit entendu dans cette charge, et qui marque les absens, parmy un salair de six florins qu'on luy payera à la fin de l'année hor la masse commune.

» Qu'on revoie chaque six mois la marque, et si le marqueur est négligent, que le fisque le mulcte.

» Qui sortira de l'église sans nécessité pendant la grand-messe, qu'il soit marqué come ayant perdue cette heure.

» Que les chapellains ne disent pas leur messes en troupe, mais que le sacristain les partage par heures à chaque, et qu'il fasse chaque samedy nouvelle ordre sur un planche qu'il pendra dans la sacristie, et tous les chapellains qui n'auront pas gardée cette ordre perdront la distribution de ce jour : car il n'est pas seant que des chapellains quittent la charge qu'ils ont dans leur église pour courir ailleurs.

» Que le curé dans un mois se présente à l'Ordinaire pour être examiné selon le Concile de Trente, autrement le suspensions dez maintenant pour alors.

» Que les curé et chapellains se gardent d'yvresse et des jeux des cartes et toutes les fois qu'ils pecheront sur cela qu'ils soient mulctez de la peine de 2 livres de Flandre, pour la seconde fois que la peine soit redoublée, et qu'elle soit triplée pour la troisième, avec cela de plus que tous les contraventeurs soient suspensé pendant deux mois. Nous suspensions entretemps par les presens decrets Gilles Cop-d'or Chapelain de l'Hôpital jusqu'à ce qu'il s'ait expurgé par devant nous des crimes horribles dont on l'accuse.

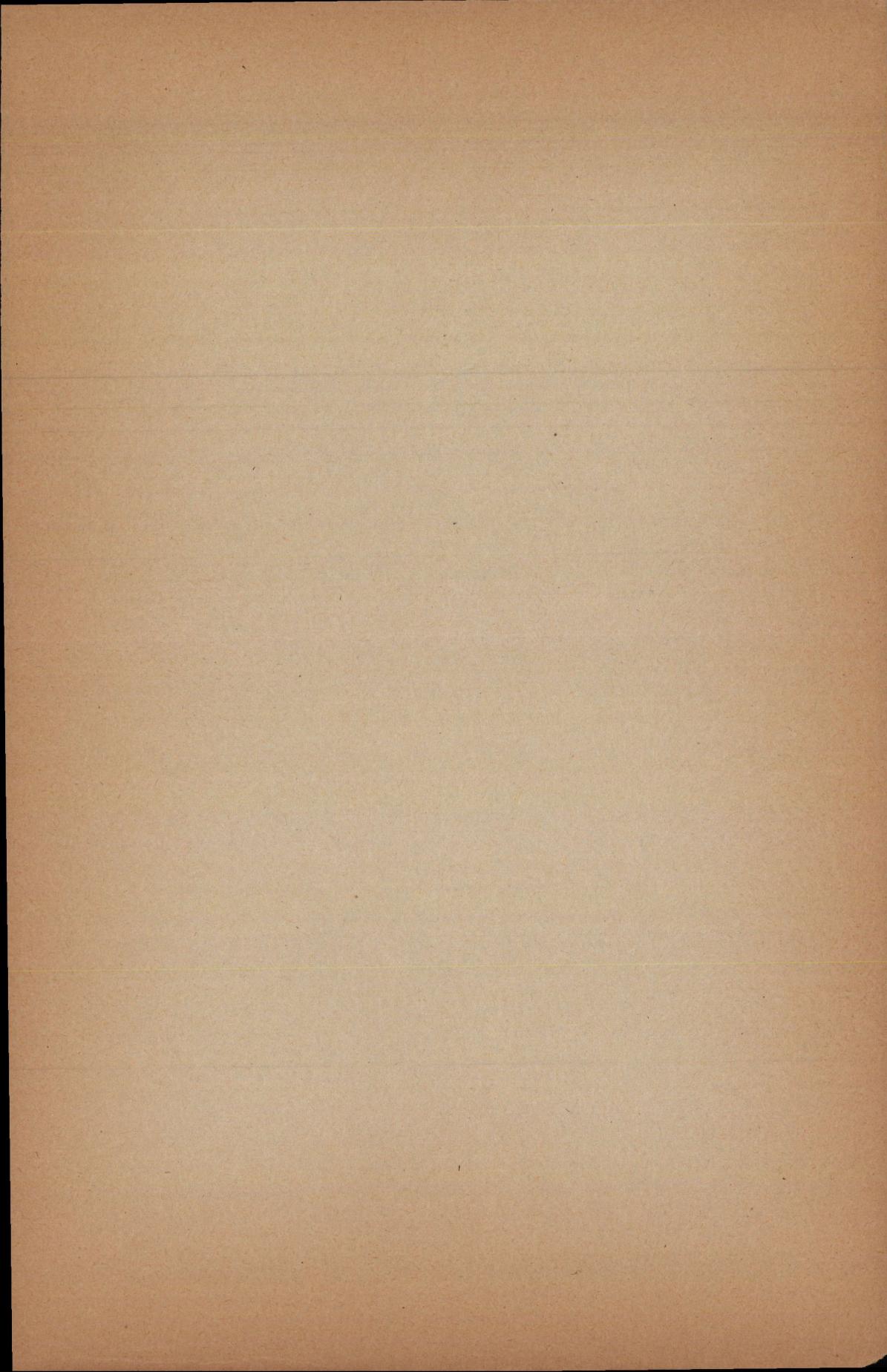
Que Léonard Mottet nous prouve ens huictaine qu'il s'est fait Prêtre en temps légitime et statué par les Sacrez Canons.

» Que le frere du pasteur qui est Chapelain de cette église prene garde à sa conscience s'il peut retenir le Pastorat et cette fonction. »

* * *

Nous voulons espérer que la visite du nonce Albergati fut bénéfique pour Saint-Jean-Baptiste et que finalement un peu plus d'ordre régna dans cette église gouvernée jusqu'alors comme une véritable cour des miracles.

Les résistances dans tous les cas durent être très fortes. La preuve en est que l'on n'osa publier les décrets de réformes qu'un demi-siècle après la mémorable visite du nonce.



IMPRIMERIE UNIVERSA, WETTEREN (BELGIQUE)